

**restez
chez
VOUS**

de l'administration **Le Monde**

Quotidien National d'Information ● www.lemondeadm.com

Dimanche 09 Août 2020 / N° 932

Prix : 20 DA

Covid-19:
Dispositif sur
l'ouverture
progressive et
contrôlée des
mosquées, des
plages et des
lieux de détente
à partir de
samedi prochain

Séisme à Mila :
184 familles
sinistrées
relogées dans
une vingtaine de
jours

**Pratiques anti-
professionnelles:**

**Ammar
Belhimer invite
les acteurs du
champ
médiatique à
engager une
réflexion
collective**

**Banque africaine
de développement:**

**Tenue des
assemblées
annuelles
virtuelles du
25 au 27 août**

**Le ministre des
Transports
rassure :**

**« Il n'y a aucune
marchandise
dangereuse ou
matière
explosive dans
les ports du
pays »**

**Des économistes
du FMI alertent :**

**«Le virus reste
présent, les
conditions
financières
sont encore
fragiles et la
marge de
manœuvre
politique
réduite**

Energie :

**Le prix moyen
du pétrole de
l'Opep se
maintient à 45
dollars**

Vigilance et respect des mesures barrières



**LES MESURES D'HYGIÈNE, DE DISTANCIATION
PHYSIQUE ET DE PROTECTION, DEMEURENT LA
SOLUTION IDOINE POUR ENDIGUER L'ÉPIDÉMIE**



Pour l'utilisation de sa musique en meeting :

**L'Algérie engagée sur la voie
du désarmement nucléaire**

Vigilance et respect des mesures barrières

Les mesures d'hygiène, de distanciation physique et de protection, demeurent la solution idoine pour endiguer l'épidémie

Le gouvernement vient de réitérer son appel aux citoyens à demeurer vigilants et continuer à observer, avec rigueur et responsabilité, les mesures d'hygiène, de distanciation physique et de protection, qui demeurent la solution idoine pour endiguer l'épidémie du Covid-19. Hier, le Premier ministre a pris de nouvelles mesures liées au dé-confinement progressif et a décidé de la levée de l'interdiction de la circulation routière des véhicules particuliers, de et vers les 29 wilayas concernées par la mesure du confinement partiel, de même que la prorogation de la mesure portant interdiction de la circulation du transport urbain collectif public et privé durant les week-ends, dans 29 wilayas concernées par la mesure du confinement partiel. Toutefois, les wilayas peuvent, après accord des autorités compétentes, prendre toutes mesures qu'exige la situation sanitaire de chaque wilaya, notamment l'instauration, la modification ou la modulation des horaires, de la mesure de confinement à domicile partiel ou total ciblé d'une ou de plusieurs communes, localités ou quartiers connaissant des foyers de contamination, alors que la levée ou le maintien du dispositif de confinement dépendra ainsi de l'évolution de la situation épidémiologique, dont la stabilisation permettra aux pouvoirs publics d'envisager des mesures supplémentaires d'allègement. Par ailleurs, il faut dire qu'avec la hausse inquiétante des contaminations au coronavirus et les proportions inquiétantes prises par la propagation de la pandémie, les citoyens sont de nouveau interpellés par les pouvoirs publics afin qu'ils se conforment aux mesures de prévention. Et pour cause, en dépit des sacrifices consentis par les personnels de la santé, tous corps confondus, depuis l'apparition du Covid-19, les choses ne semblent pas pour autant s'améliorer en raison du non-respect des mesures prises par le gouvernement pour juguler ce virus. C'est la raison pour laquelle, les citoyens sont appelés à la nécessité de persévérer dans le respect des mesures de prévention. Parallèlement à cela, les différents services de sécurité, ainsi que les organisations et le mouvement associatif intensifient leur présence sur le terrain ces derniers jours pour sensibiliser les citoyens au port du masque protecteur et les inciter à respecter les mesures préventives contre la propagation du coronavirus. Ils multiplient leurs sorties dans toutes les régions du pays, ciblant notamment les marchés et les grands espaces commerciaux, afin de sensibiliser les citoyens au port des bavettes et de veiller à la stricte application des mesures de protection contre l'épidémie. En revanche, la réglementation en vigueur sera strictement appliquée, notamment en ce qui concerne le masque de protection qui doit être porté par toutes les personnes et en toutes circonstances sur la voie et les lieux publics, les lieux de travail, ainsi que dans tous les espaces ouverts ou fermés recevant le public. Visant à asseoir la culture du port de masque dans les lieux publics, ces mesures se veulent à la fois répressives, mais aussi sensibilisatrices des citoyens quant à l'impératif du respect des gestes de protection contre la pandémie du Covid-19. Pour venir à bout de l'épidémie et en finir rapidement avec la situation actuelle, les appels sont réitérés, notamment en direction des jeunes, pour faire preuve de patience face à l'effort qui reste à fournir et à interagir positivement avec les mesures préventives exceptionnelles. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait indiqué récemment qu'il est « bien établi aujourd'hui que plus nous nous soumettons aux mesures préventives, tant chez soi que dans les administrations et la rue, plus rapidement nous en finirons avec cette épreuve afin de renouer avec notre quotidien, et partant, avec la vie économique qui reprendra, assurément, avec dynamisme pour l'édification d'une économie nouvelle, diversifiée et affranchie de la dépendance aux hy-



drocarbures, garantissant à tous la prospérité dans le cadre d'un Etat démocratique, fort et juste ».

Les efforts seuls de l'Etat, quels que soient ses moyens matériels et humains, resteront insuffisants tant que le citoyen ne joue pas son rôle pour l'éradication de cette pandémie »

Pour lui, « l'insouciance et la négligence empêcheront, indéniablement, la concrétisation de cet objectif et feront subir à notre pays davantage de pertes, alors faites montre de patience, de discipline et de sens de responsabilité car les efforts seuls de l'Etat, quels que soient ses moyens matériels et humains, resteront insuffisants tant que le citoyen ne joue pas son rôle pour l'éradication de cette pandémie ». Il a également soutenu que « le peuple algérien a prouvé, à maintes reprises, qu'il est un peuple de défi dans les grands moments décisifs, et comme il a déjà triomphé à chaque rendez-vous avec l'Histoire, il triomphera aujourd'hui, grâce à Allah. Il n'y a nul choix pour les peuples vivants, que celui de la victoire ». Par ailleurs, le Président de la République avait assuré que la crise que traversent l'Algérie est conjoncturelle et non structurelle. Cela laisse supposer que la roue de l'économie nationale, affectée par la pandémie du coronavirus et la chute des prix du pétrole, sera relancée prochainement. Cette crise sanitaire et pétrolière a créé en Algérie une situation difficile, mais loin d'être catastrophique. Pour le président de la République, l'Algérie pourra avoir dans deux années une croissance économique forte pour peu que des hommes d'affaires intègres s'impliquent. Partant de ce constat, le gouvernement compte mettre tous les atouts de son côté pour gagner le pari de la relance de la machine économique en veillant à la levée de tous les verrous se dressant devant les investisseurs nationaux et étran-

gers à travers la loi de finance complémentaire qui constituera le début d'une rupture et l'occasion de construire un système économique réel. Pour ce faire, le Premier ministre a assuré que tous les verrous qui empêchent l'investissement national et étranger vont disparaître, dans le cadre de LFC, assurant que ce texte va donner une nouvelle dynamique et une autre vision à l'investissement. Cette loi va être le début d'une rupture progressive et de la construction d'un système économique réel et elle va mettre un terme à tout ce qui a été fait pour bloquer les investissements et pour empêcher l'Algérie de construire une réelle économie, avait expliqué. Il est question, dans le cadre du premier axe, de développer la ressource humaine, de reconstruire le système national de santé, de réformer l'école et de l'université algérienne. Le deuxième axe portera, quant à lui, sur la transition énergétique et l'exploitation des énergies renouvelables afin de ne plus dépendre de la rente pétrolière, tandis que le troisième axe sera focalisé sur l'édification de l'économie de la connaissance dans l'objectif de moderniser le pays. « Ce sont-là des objectifs nobles auxquels les Algériens doivent croire et pour lesquels ils sont appelés à travailler pour redonner à notre pays un rôle sur le plan international et sa place qu'il mérite », avait relevé M. Djerad, tout en faisant remarquer que l'Algérie dispose de compétences et d'une élite en mesure de concrétiser ces projets et de relever le défi du développement. Assurant que le gouvernement avait établi un diagnostic sur la situation de l'économie nationale, l'intervenant a mis en exergue la vision de l'Exécutif de procéder de manière « sereine » pour « ne pas refaire les erreurs du passé » en vue de mettre en place une « approche pragmatique » devant permettre de sortir le pays d'une crise multidimensionnelle. Il a ajouté dans ce sillage que le pays dispose de moyens financiers suffisants pour dépasser la crise économique,

mettant en avant l'adoption d'une approche « pragmatique et réaliste » par le gouvernement qui tient compte des difficultés actuelles, appelant les Algériens au dialogue et au patriotisme ainsi qu'à tenir compte de la volonté politique pour reconstruire leur pays. En effet, les mesures prises par les pouvoirs publics pour la prévention et la lutte contre la pandémie, impactent directement la vie économique et l'emploi, ce qui nécessite une solidarité nationale d'envergure pour le maintien de l'activité économique, la préservation de l'emploi et la prise par l'Etat de mesures de régulation rendues nécessaires par cette conjoncture. En tenant compte des différentes mesures déjà mises en œuvre par les pouvoirs publics dans les domaines bancaire, fiscal, parafiscal et des marchés publics, l'effort commun devra s'orienter d'abord sur l'évaluation, par secteur d'activité, des impacts de la crise sanitaire sur la situation financière et de l'emploi des entreprises. La concertation devra être focalisée également sur le maintien de l'activité économique dans le strict respect des mesures de prévention et de lutte contre le coronavirus ainsi que la prise de mesures pour la survie des entreprises impactées et la préservation de l'outil national de production et de réalisation. Le troisième thème de la concertation portera sur les modalités de mobilisation et de gestion de la sphère économique face à cette conjoncture exceptionnelle que traverse le pays, afin de sauvegarder l'emploi et préparer la reprise de la croissance. Dans ce contexte, et pour assurer la dépendance vis-à-vis des hydrocarbures, le président de la République avait appelé à prioriser l'investissement dans les produits agricoles assurant la sécurité alimentaire du pays. Il s'agit ici d'encourager les filières céréalières, notamment le maïs, ainsi que les filières à même de couvrir les besoins nationaux en sucre, huile et céréales.

Covid-19:

Dispositif sur l'ouverture progressive et contrôlée des mosquées, des plages et des lieux de détente à partir de samedi prochain

Le Premier ministre, M. Abdelaziz Djerad, a arrêté un dispositif sur l'ouverture "progressive et contrôlée" des mosquées, dans le "strict respect" des protocoles sanitaires liés à la prévention et à la protection contre la propagation de l'épidémie du Covid-19, indique samedi un communiqué des services du Premier ministre. "En application des instructions de Monsieur le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, données lors de la réunion du Haut Conseil de sécurité du 3 août 2020 et au terme des consultations avec la Commission de la fatwa du ministère des Affaires religieuses et des Wakfs et le Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus (Covid-19), le Premier ministre a arrêté le dispositif de mise en œuvre de la décision portant ouverture graduelle, progressive et contrôlée des mosquées, dans le strict respect des protocoles sanitaires liés à la prévention et à la protection contre la propagation de l'épidémie". Le communiqué explique que "dans une première étape et dans les 29 wilayas soumises au confinement partiel à domicile, ne seront concernées que les mosquées ayant une capacité supérieure à 1.000 fidèles et exclusivement pour les prières du Dohr, Asr, Maghreb et Icha et ce, à partir du samedi 15 août 2020 durant toutes les journées de la semaine, à l'exception du vendredi où seules les prières du Asr, Maghreb et Icha sont accomplies et ce, jusqu'à ce que toutes les conditions soient réunies pour l'ouverture totale des mosquées et ce, dans une deuxième étape". S'agissant des 19 wilayas où le confinement partiel a été levé, "les mosquées ayant une capacité supérieure à 1.000 fidèles seront rouvertes à partir du samedi 15 août 2020 pour les cinq prières quotidiennes, durant toutes les journées de la semaine, à l'exception du vendredi où seules les prières du Asr, Maghreb et Icha sont accomplies". Le communiqué précise que "l'ouverture programmée des mosquées concernées doit

se faire par arrêté du wali qui sera affiché à l'entrée des mosquées et sous le contrôle et la supervision des directions de wilaya des Affaires religieuses et des Wakfs, à travers les fonctionnaires de la mosquée et les comités des mosquées et ce, en étroite coordination avec les services de la protection civile et des APC et avec le concours des Comités de quartiers et du Mouvement associatif local». Dans ce cadre, "un dispositif préventif d'accompagnement devra être mis en place par les parties en charge de l'organisation de cette opération, comprenant notamment, le maintien de l'interdiction d'accès aux femmes, aux enfants de moins de 15 ans et aux personnes vulnérables, le maintien de la fermeture des salles de prières, des mussalates et des écoles coraniques, le maintien de la fermeture des lieux d'ablution, le port obligatoire du masque de protection, l'utilisation de tapis de prière personnel, le respect de la distanciation physique entre les fidèles d'au moins un mètre et demi, l'organisation des accès de façon à respecter l'espace et la distance physique ainsi que l'aménagement de l'entrée et de la sortie selon un sens unique de circulation, pour éviter les croisements des fidèles, la mise à la disposition des fidèles du gel hydro-alcoolique». Le même dispositif prévoit également "l'interdiction de l'utilisation des climatiseurs et des ventilateurs, l'aération naturelle et la désinfection régulière des mosquées, l'affichage des mesures barrières et de prévention, alors que l'accès à la mosquée demeure soumis au contrôle préalable au moyen d'appareils thermiques». Le communiqué précise que "les walis sont chargés de veiller au strict respect de ces mesures de prévention et de protection qui seront précisées, en tant que besoin, par un arrêté de wilaya et de procéder à des inspections inopinées pour s'assurer de l'observation du dispositif mis en place", ajoutant qu'il "demeure entendu que le non respect de ces mesures et en cas de signalement de contamination, la fermeture immédiate de la mosquée concernée sera

prononcée». À cette occasion, le gouvernement appelle les fidèles à "se mobiliser et à s'investir pleinement pour le respect des règles édictées afin de préserver la santé de tous et prémunir les lieux de prière de tout risque de propagation du virus et à agir avec discipline et responsabilité individuelle et collective, pour garantir la quiétude dans ces lieux saints et maintenir leur ouverture au profit des fidèles». Dans ce contexte de crise sanitaire, "il s'agit de faire de la mosquée un exemple d'organisation et de discipline pour tous les citoyens dans cette lutte contre la propagation de cette pandémie». Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad a également arrêté le dispositif de mise en œuvre de la décision portant "ouverture graduelle et contrôlée des plages, des espaces récréatifs, des lieux de plaisance et de détente, des hôtels, cafés et restaurants", à partir de samedi prochain, dans "le respect des protocoles sanitaires de prévention et de protection" contre la propagation de l'épidémie Covid-19. "En application des instructions de Monsieur le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, données lors de la réunion du haut conseil de sécurité du 3 août 2020 et au terme des consultations avec le comité scientifique et l'autorité sanitaire, le Premier ministre a arrêté le dispositif de mise en œuvre de la décision portant ouverture graduelle et contrôlée des plages, des espaces récréatifs, des lieux de plaisance et de détente, des hôtels, cafés et restaurants et ce, dans le respect des protocoles sanitaires de prévention et de protection contre la propagation de l'épidémie». «Les citoyens pourront accéder à partir du samedi 15 août 2020 aux plages autorisées et contrôlées, aux lieux de détente et espaces récréatifs et de loisirs dans le respect du dispositif préventif d'accompagnement, qui sera mis en place par les autorités locales". Ce dispositif comprend notamment "le port obligatoire du masque de protection, le respect de la distanciation physique d'au moins un mètre et demi,



l'affichage des mesures barrières et de prévention aux différents points d'accès des lieux, l'organisation de lieux adéquats pour le stationnement des véhicules, le contrôle préalable par les éléments de la protection de civile si nécessaire, de la température des estivants au niveau des accès des plages au moyen d'appareils thermiques et la mise à disposition de bacs dédiés à recueillir les masques, gants ou mouchoirs usagés». À ce propos, il appartient aux Walis d'organiser la réouverture graduelle des plages, espaces récréatifs et de divertissement, lieux de plaisance et de détente et de tenir les citoyens informés des dates d'ouverture respectifs de ces lieux". S'agissant de la reprise de l'activité des hôtels, cafés et restaurants, elle demeure subordonnée, note le communiqué des Services du Premier ministre, à "la mise en œuvre d'un protocole sanitaire de prévention et de protection qui inclura notamment les mesures suivantes: l'utilisation en priorité des terrasses et l'exploitation d'une table sur deux dans les espaces intérieurs, le port obligatoire du masque de protection, l'organisation de la distanciation

physique à l'intérieur et à l'extérieur du local, la désinfection régulière des lieux, des tables, des chaises et des autres équipements». Il s'agit également de "l'installation de paillasse de désinfection aux entrées, le nettoyage régulier du linge, des serviettes et des tenues de travail, la mise à la disposition des clients de solution hydro-alcoolique, l'aération naturelle des lieux, l'interdiction de l'utilisation des climatiseurs et des ventilateurs». Toutefois, le communiqué souligne que "le non-respect de ces mesures, entraînera la fermeture immédiate de l'espace et/ou activité concernés». En ce qui concerne les cérémonies de mariage et autres au niveau des salles des fêtes, hôtels et restaurants, elles resteront "strictement interdites jusqu'à ce que les conditions favorables soient réunies", précisant que "les walis sont chargés de veiller au strict respect de ces mesures de prévention et de protection qui seront précisées, en tant que de besoin par un arrêté de wilaya et de procéder à des inspections inopinées pour s'assurer de l'observation du dispositif mis en place". Synthèse Lynda Bacha

Séisme à Mila :

184 familles sinistrées relogées dans une vingtaine de jours

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Nasri a annoncé samedi, à Mila que 184 familles sinistrées suite au tremblement de terre qui a frappé la wilaya seront relogées "dans une vingtaine de jours dans la région de Ferdoua dans la commune de Sidi Merouane". "Des logements du programme de réalisation de 600 unités LPL (publics locatifs) à Ferdoua seront réservés pour reloger les familles affectées par le séisme et des instructions fermes ont été données aux responsables concernés pour urger les opérations de raccordement de ces unités aux réseaux d'électricité et du gaz", a précisé le ministre alors qu'il inspectait le chantier de ces logements en compagnie des mi-

nistres des Ressources en eau, Arezki Berraki et des Travaux publics Farouk Chiali. "La circonstance est exceptionnelle et le relogement des familles sinistrées est une priorité", a encore ajouté M. Nasri, appelant les responsables concernés à déployer davantage d'efforts pour la prise en charge des citoyens affectés. Le ministre a aussi révélé que 118 aides financières destinées aux propriétaires de maisons classées par les experts dans la case orange et présentant des fissures suite au séisme ont été débloquées, exhortant les responsables de la Caisse nationale du logement (CNL) chargée de remettre ces aides d'accélérer l'opération d'indemnisation. Il a dans ce sens détaillé que la valeur de l'aide financière

est octroyée en fonction des rapports des experts sur le degré des dommages des habitations. M. Nasri, appelant à intensifier les efforts des uns et des autres "pour gérer cette crise et assurer une rentrée sociale confortable", a déclaré que 400 aides financières à l'habitat rural seront accordées aux familles affectées par ce séisme. Avant son arrivée au site des 600 logements LPL de Sidi Merouane, la délégation ministérielle a inspecté le barrage Béni Haroun, dans la commune de Gramem Gouga, à l'extrême Nord de la wilaya et observé une halte au quartier Kherba, un des sites les plus affectés par les deux secousses telluriques qui ont ébranlé vendredi Mila.

Mechaka A / Ag



Pratiques anti-professionnelles:


Ammar Belhimer invite les acteurs du champ médiatique à engager une réflexion collective

Les acteurs du champ médiatique en Algérie sont invités à réfléchir aux moyens de remédier à certaines pratiques anti-professionnelles entachant l'exercice du métier de journaliste dans notre pays, a indiqué, le ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement, le Pr. Ammar Belhimer. "Dans le souci d'améliorer l'exercice du journalisme en Algérie, le ministère de la Communication invite l'ensemble des acteurs du champ médiatique national à lancer une réflexion collective, sérieuse et constructive, visant à identifier les voies et moyens de pallier certaines pratiques anti-professionnelles entachant l'exercice du métier de journaliste dans notre pays. Pour le Pr. Belhimer, "l'usage inconsidéré des pseudonymes ou encore l'ambivalence de la relation de travail avec les organes employeurs" figurent "parmi les plus manifestes de ces pratiques anti-professionnelles". Il s'agit également, selon le ministre, de "réfléchir pour trouver des solutions au phénomène émergent communément appelé "pages confidentielles", ainsi qu'au foisonnement des articles non signés, provoquant le doute chez le lecteur autour de leur authenticité et de leur source". Le ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement, a invité, à ce propos, les intervenants du champ médiatique à "favoriser, par attachement au principe d'autorégulation, une meilleure pratique du journalisme en Algérie par la rédaction d'une Charte algérienne consensuelle d'éthique et de déontologie pour régir le secteur de la presse". Cette Charte constituera ainsi, "une référence pour les futurs Conseil et autorités, prévus par le Code de l'information de 2012 et qui n'ont pas encore vu le jour". Il a rappelé, dans ce contexte, que l'autorité de régulation de la presse écrite, "autorité indépendante, jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière", sera chargée notamment "d'encourager la pluralité de l'information, de veiller à la diffusion et à la distribution de l'information écrite à travers tout le territoire national". Ses missions consistent également, à "veiller à la qualité des messages médiatiques, ainsi qu'à la promotion et la mise en exergue de la culture nationale dans tous ses aspects, à veiller à l'encouragement et à la consolidation de la publication et de la diffusion dans les deux langues nationales par tous les moyens appropriés, ainsi qu'à la transparence

des règles économiques de fonctionnement des entreprises éditrices".

Réflexion et concertation responsable

Seul un travail de "réflexion et de concertation responsable" entre la "tutelle" et l'ensemble de la corporation (employeurs, journalistes, experts), peut permettre d'atteindre l'objectif tant escompté, consistant à contribuer à l'émergence d'un journalisme professionnel en Algérie, a estimé le Pr. Belhimer. "Une formation de qualité, au sein des universités et établissements spécialisés, ainsi qu'un encadrement efficace et éclairé, au niveau des médias, mettant en avant la sacralité du respect de l'éthique et de la déontologie, sont l'autre condition sine qua non pour la production d'un journaliste consciencieux et professionnel". Pour lui, "il est clair que l'expérience journalistique algérienne, au temps du parti unique ou après le 5 octobre 1988, est relativement jeune, en comparaison avec celles de pays pionniers comme les Etats-Unis, la Grande Bretagne, l'Allemagne ou d'autres pays de traditions démocratiques établies". Cela dit, "les règles d'éthique et de déontologie sont identiques, immuables et doivent constituer le balisage que nul n'a le droit de négliger ou de bafouer". Même "l'absence d'un cadre juridique ou de loi écrite, régissant l'exercice du métier de journaliste dans ses moindres détails, ne peut, en aucun cas, constituer un prétexte pour la transgression des règles de bonnes pratiques, émanant de l'essence même du journalisme et de sa noble mission sociale. «S'agissant des expériences étrangères, et de leur capacité à nous inspirer, ainsi que de la part de l'acquis national en la matière, le ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement, a indiqué que si, en Algérie pays, il n'existe pas encore de traditions établies régissant l'éthique et la déontologie à même d'encadrer l'expression journalistique, des éléments de droit comparé autorisent le rapprochement". Il s'agit notamment, de "la Charte des devoirs professionnels des journalistes français (1918), du Code éthique des journalistes américains (1926), du Code de conduite des journalistes britanniques (1938), de la Déclaration de principe de la Fédération internationale des journalistes, dite Déclaration de

source d'inspiration fiable pour atteindre un niveau d'exercice professionnel et de rigueur". À ce propos, qu'il était "tout de même important de rappeler que l'Algérie a, elle aussi, enregistré quelques tentatives visant à asseoir des traditions en matière d'éthique journalistique, tout en tenant compte des spécificités sociales et professionnelles locales». À titre d'exemple, "après les premiers balbutiements sur la question datant du Mouvement des journalistes algériens entre 1988 et 1990, le 13 avril 2000, une Charte d'éthique et de déontologie des journalistes algériens, avait vu le jour". Elle se voulait être, le "premier document du genre prévu par le code de l'information de 1990, à fixer les devoirs et les droits de la corporation, sur lesquels veillait un Conseil supérieur composé de professionnels du secteur, élus par leurs pairs». La Charte en question soulignait, a rappelé M. Belhimer, que la mission d'information "comportait nécessairement des limites que les journalistes s'imposaient et s'appliquaient délibérément". Le journaliste doit aussi, selon le même document, "séparer l'information du commentaire, respecter la vie privée des personnes et leur droit à l'image». La Charte indique également, que le journaliste doit "s'efforcer de relater les faits en les situant dans leur contexte", s'interdire de diffuser des rumeurs et "rectifier toute information diffusée qui se révèle inexacte». Pour ce qui est de l'usage inconsidéré des pseudonymes, le porte-parole du Gouvernement a souligné qu'il était "impératif de rappeler qu'aucune considération, ni éthique, ni juridique, ne plaide en faveur de l'anonymat dans l'exercice du journalisme». Même s'il est vrai, que les pratiques journalistiques "attribuent une certaine liberté aux journalistes de signer ou non les textes ou les reportages qu'ils produisent", il n'en demeure pas moins, que le fait de ne pas signer certains textes "n'élué pas la responsabilité des auteurs à l'égard de leur production, ni celle des médias face à ce qu'ils publient ou diffusent". Il en va de même en matière de responsabilité lors de l'utilisation d'un pseudonyme, nom d'emprunt ou nom de plume pour la signature de textes. L'usage de telles dénominations constitue "une pratique journalistique à peine tolérée». Au plan éthique, "s'il est possible d'admettre la généralisation, puis la banalisation de l'usage des

pseudonymes comme moyen de survie en période de chasse aux journalistes, comme ce fut le cas pendant la décennie noire", ce ne doit pas être le cas dans le contexte actuel de libre exercice de la profession, où la pratique est attribuée à des "plumitifs de l'ombre" et assimilée à une "clandestinité identitaire». Pour paraphraser Arthur Schopenhauer (1788-1860), auteur de réflexions piquantes contre les anonymes et les pseudonymes, ces derniers sont des gestes honteux, des friponneries à "stopper", rappelant qu'au plan juridique, le législateur algérien n'a pas perdu de vue les travers attachés à cette pratique en disposant à l'article 86 de la loi organique n° 12-05 du 12 janvier 2012 relative à l'information que le "journaliste ou l'auteur qui utilise un pseudonyme est tenu de communiquer, automatiquement et par écrit, avant publication de ses travaux, sa véritable identité au directeur responsable de la publication». Ainsi, "l'utilisation de pseudonyme ou le fait de ne pas mentionner son nom est soumis à une condition principale : le/la responsable de publication doit connaître et conserver le nom de la personne ayant rédigé l'article publié anonymement». Responsable de son contenu devant la loi, "il doit connaître l'identité de chaque rédacteur/trice afin de pouvoir en répondre devant la loi le cas échéant", a ajouté le Pr. Belhimer, soulignant, par ailleurs, que la Charte d'éthique professionnelle des journalistes français, élaborée en 1918, stipule clairement qu'un "journaliste digne de ce nom, prend la responsabilité de toutes ses productions professionnelles, mêmes anonymes». Le journaliste professionnel est celui, selon la même Charte, qui "n'use pas de la liberté de la presse dans une intention intéressée" et "ne confond pas son rôle avec celui de policier ou de juge". Abordant, précisément, la question des articles non signés, le ministre a estimé que leur foisonnement est "une couverture à la surcharge de travail qui pèse sur les quelques professionnels chargés de compenser le manque de personnel dans des rédactions squelettiques, en passant d'une spécialité à une autre, sans travail de terrain, d'enquête ou de reportage». Selon la Déclaration de l'Unesco sur les médias (1983), "la tâche primordiale du journaliste est de servir le droit du peuple à une information véridique et authentique, par un attachement honnête à la réalité objective, en plaçant consciemment les faits dans leur contexte adéquat, en relevant leurs liens essentiels, sans entraîner de distorsions, en déployant toute la capacité créatrice du journaliste, afin que le public reçoive un matériel approprié lui permettant de se forger une image précise et cohérente du monde, où l'origine, la nature et l'essence des événements, processus et situations, seraient compris d'une façon aussi objective que possible». Le ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement, s'est dit "convaincu" qu'ils est nécessaire de revoir l'utilité des pages dites "confidentielles" que nombre de journaux "s'adonnent, depuis quelques années, à publier quotidiennement, favorisant souvent le sensationnel au détriment du devoir d'informer". Des pages, qui "agent des bouts d'articles, illustrés par des caricatures ou des photos d'archives, qui s'apparentent plus à de la rumeur et au comérage qu'à de l'information à vocation publique. Ni le nom de

l'auteur, ni la source n'y figurent». Dans le cas où l'information est erronée ou à moitié vraie, nécessitant donc une correction, les journaux concernés par cette pratique, peu ou pas professionnelle, "se contentent de publier un minuscule erratum au bas d'une des pages les moins lues». Pourtant des textes, comme la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes de Munich (1971), soulignent la nécessité de "respecter la vérité, quelles qu'en puissent être les conséquences pour le journaliste lui-même, et ce, en raison du droit que le public a de connaître». Tel que recommandé par la Commission européenne, il est "très important que les juridictions nationales trouvent le juste équilibre entre le droit du demandeur à accéder aux informations confidentielles». Dans le même ordre d'idées, a également souligné le Pr. Belhimer, le Code de la presse allemand (Pressekodex allemand/1973), stipule que "les nouvelles et les informations, sous forme de texte et d'images, destinées à la publication doivent être contrôlées quant à la vérité de leur contenu avec toute l'attention permise par les circonstances. Leur sens ne doit pas être ni détourné ni faussé par leur traitement, par leur titre ou par leur légende". Les documents doivent être reproduits fidèlement. Les informations non confirmées, les rumeurs et les conjectures doivent être signalées comme telles. Lors de la reproduction d'une photographie symbolique, la légende doit indiquer clairement qu'il ne s'agit pas d'une image documentaire». Le Code de la presse allemand "exige que les nouvelles ou assertions portées à la connaissance du public qui se révèlent par la suite erronées doivent être rectifiées de manière appropriée, immédiatement et spontanément, par la publication qui les a diffusées». Pour ce qui concerne l'ambivalence de la relation de travail avec certains organes employeurs étrangers, le ministre de la Communication a indiqué que certains journalistes s'installent comme "correspondants de fait" - non accrédités selon les procédures en vigueur - d'organes étrangers, et entretiennent une sorte de "loi du fait accompli qui les expose à plusieurs risques dont le premier, et non des moindres, est qu'ils ne sont pas reconnus comme correspondants». Ils recourent aux usages de "pigistes", Freelancers, collaborateurs pour contourner l'article 81 de la loi organique N° 12-05 du 12 janvier 2012 relative à l'information: "Les journalistes professionnels exerçant pour le compte d'un organe de droit étranger doivent obtenir une accréditation». Se disant ainsi Freelancers ou cachetiers, des journalistes algériens "entretiennent des relations de travail, non conformes sur le plan légal, avec des médias étrangers, et ne sont dotés "ni de contrats conformes, ni de carte professionnelle délivrée par l'employeur offshore, ni de bureau de représentation». Ces journalistes en question doivent savoir, a également souligné le ministre, que les pays des médias qui les emploient, "n'auraient jamais toléré de telles pratiques sur leurs sols respectifs. Seuls les correspondants officiellement accrédités peuvent y travailler. Alors pourquoi le tolérer lorsqu'il s'agit de notre pays ?", a conclu le ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement.

Energie : Le prix moyen du pétrole de l'Opep se maintient à 45 dollars



Le prix du panier de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), constitué de prix de référence de 13 pétroles bruts, s'est maintenu en fin de la semaine écoulée à 45 dollars, selon les données de l'Organisation. Ce panier de référence de l'Opep (ORB), qui comprend le pétrole algérien (le Sahara Blend), s'est établi à 45,17 dollars le baril jeudi après avoir atteint 45,34 dollars mercredi dernier, a précisé la même source. Sur la semaine, l'ORB s'est établi entre 44 et 45 dollars et reste à sa plus importante progression depuis le début de la crise du marché pétrolier causée notamment par la pandémie du Covid-19 et une chute libre de la demande. Pour enrayer la chute des prix, l'Opep et ses alliés ont conclu en avril dernier un accord, qualifié d'historique, portant une baisse

massive de leur production s'étalant sur deux ans. Depuis l'entrée en vigueur de cet accord, en plus de la reprise progressive de la demande, les prix de l'or noir ont connu une amélioration. En ce début de mois d'août, les pays signataires de l'accord ont entamé la troisième phase de la réduction portant une baisse de 7,7 millions de dollars. Il s'agit d'une baisse moins que celles appliquées en mai, juin et juillet mais cela n'a pas empêché les prix de l'or noir de se maintenir entre 44 et 45 dollars durant la première semaine du mois d'août. Vendredi, l'Arabie Saoudite et l'Irak, deux membres de l'Opep ont souligné l'engagement total de leur pays à l'accord de réduction de la production dans le cadre de l'Opep+. Ils ont également déclaré que les efforts déployés par les Etats membres de

l'OPEP+ renforceraient la stabilité des marchés mondiaux du pétrole, accéléreraient son équilibrage et enverraient des signaux positifs aux marchés. L'Irak, qui a accepté de réduire sa production de 1,06 million de barils par jour dans le cadre de l'accord, compte faire une réduction supplémentaire de sa production pétrolière d'environ 400000 barils par jour en août pour compenser sa surproduction au cours de la période écoulée sous l'OPEP+ pacte de réduction de l'offre, selon son ministre de l'Energie, Ihsan Abdul Jabbar. Pour rappel, l'Opep+ avait adopté le mécanisme de la compensation pour les pays qui n'ont pas pu atteindre pleinement la conformité en mai et juin de l'accord du 12 avril dernier. Les pays concernés ont été invités à rattraper les écarts en juillet, août et septembre 2020.

Mila : Le barrage de Béni Haroun "est équipé d'installations parasismiques

Le ministre des Ressources en eau, Arezki Barraki, a affirmé hier sur le site du barrage de Béni Haroun qui se trouve à l'extrême Nord de la wilaya de Mila que "cet ouvrage hydraulique est équipé d'installations parasismiques le rendant capable de supporter de fortes secousses". Accompagné du ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Nasri, et du ministre des Travaux Publics, Farouk Chiali, M. Barraki a précisé que "les chiffres et données présentés aujourd'hui par les responsables de cette infrastructure hydraulique assurent que le barrage est dans un état excellent et n'a pas été affecté par les deux secousses telluriques enregistrées". Il a également indiqué que "les équipes tech-

niques poursuivent l'examen du barrage", invitant les citoyens de la wilaya à se rassurer. Le ministre a en outre infirmé "la rumeur relative au vidage du barrage et a écarté l'hypothèse que le barrage soit la cause de deux secousses de vendredi". Il a affirmé à ce propos que "les spécialistes rejettent la théorie selon laquelle des infiltrations des eaux de barrage au fond de la terre seraient la cause de séismes", ajoutant que "si cela était vrai, plusieurs séismes auraient été enregistrés à Mila depuis la mise en eau de ce barrage en 2003". Concernant l'impact des deux secousses sur les autres ouvrages hydrauliques, le ministre a déclaré que des canalisations d'approvisionnement en eau ont été affectées et les travaux sont en cours

pour réparer ces pannes qui devront "toutes être réparées aujourd'hui ou au plus tard demain matin et permettre un retour à la normale de la distribution de l'eau". Là délégation ministérielle a suivi un exposé sur le barrage de Béni Haroun et sur les multiples systèmes de son contrôle y compris celle de pointe consistant en "la surveillance de la dynamique du barrage par satellite". Au début de sa visite, la délégation ministérielle a suivi au siège de la wilaya un exposé du bilan préliminaire sur les constructions affectées par les deux secousses de vendredi et s'est rendue à la cité El Kherba pour y constater les effets du séisme et écouter les préoccupations des citoyens.

Mechaka A

Algérie Poste Les retraits plafonnés à 100.000 DA

Algérie Poste a décidé de plafonner de manière temporaire et exceptionnelle les opérations de retraits d'espèces dans les guichets à hauteur de 100.000 dinars par client et par jour, indique le samedi 8 août 2020 l'opérateur public dans un communiqué publié sur sa page Facebook. « Dans le cadre de la mise en place des mesures visant à l'optimisation des flux des retraits des liquidités dans les bureaux de poste durant cette période sanitaire exceptionnelle (Covid-19), et afin de satisfaire tous les clients d'Algérie Poste particulièrement les fonctionnaires, les salariés et les retraités, Algérie Poste informe son aimable clientèle qu'elle a décidé de plafonner, exceptionnellement et temporairement, les opérations de retraits d'espèces dans les guichets à hauteur de Cent Mille Dinars (100.000,00 DA) par client et par jour », précise le même communiqué. Toutefois, Algérie Poste met à la disposition de ses clients, voulant disposer de leurs avoirs afin de faire face à des dépenses dépassant le plafond susmentionné, des moyens de paiement alternatifs notamment les moyens de paiement scripturaux, à savoir : Le chèque certifié établi par le chef de l'Etablissement Postal et remis au client; le virement d'un compte CCP à un autre compte CCP par Chèque postal normalisé et le virement d'un compte CCP à un autre compte CCP par la carte EDHABIA. Aussi pour rappel, les clients d'Algérie Poste détenteurs de comptes CCP sont en mesure de libérer des chèques postaux au profit de tiers, soit au profit de bénéficiaires détenteurs de comptes CCP, ou bien au profit de bénéficiaires détenteurs de comptes bancaires, a conclu le même communiqué.

Covid-19: Un institut indien compte produire plus de 100 millions de doses de vaccin



Le Serum Institute of India (SII), a annoncé vendredi avoir conclu un partenariat avec l'Alliance mondiale des vaccins (GAVI) et la Fondation Bill & Melinda Gates pour accélérer la fabrication et la livraison d'environ 100 millions de doses de vaccins Covid-19 pour l'Inde ainsi que pour d'autres pays à revenu faible et moyen. « La collaboration fournira un capital initial à SII pour l'aider à augmenter sa capacité de fabrication afin que, une fois un vaccin ou des vaccins obtiennent l'approbation de l'OMS, des doses peuvent être produites à grande échelle pour distribution en Inde et dans les pays à revenu faible et intermédiaire dès le premier semestre 2021 », a déclaré le SII dans un communiqué. La Fondation Bill &, Melinda Gates, via son Fonds d'investissement stratégique, fournira un financement à risque de 150 millions USD à GAVI, qui sera utilisé pour soutenir le SII pour fabriquer les vaccins potentiels et pour l'achat des vaccins pour les pays à revenu faible et intermédiaire, ajoute le communiqué. « Les vaccins seraient alors vendus à un prix maximal de 3 dollars par dose dans quelque 92 pays », a pour sa part précisé l'Alliance GAVI, un organisme international réunissant des acteurs publics et privés pour assurer un égal accès aux vaccins partout. « Trop souvent, les pays les plus vulnérables se retrouvent en queue de peloton pour les nouveaux traitements, les nouveaux diagnostics et les nouveaux vaccins », a déclaré le Dr Seth Berkley, PDG de Gavi dans un communiqué. Créée en 2001, GAVI, l'Alliance Globale pour les Vaccins et l'Immunité, est une organisation internationale basée à Genève prenant la forme d'un partenariat des secteurs public et privé sur les questions d'immunité qui a pour but de promouvoir notamment les possibilités d'accès des enfants à la vaccination dans les pays en voie de développement.

R.A

60 techniciens pour l'expertise des infrastructures

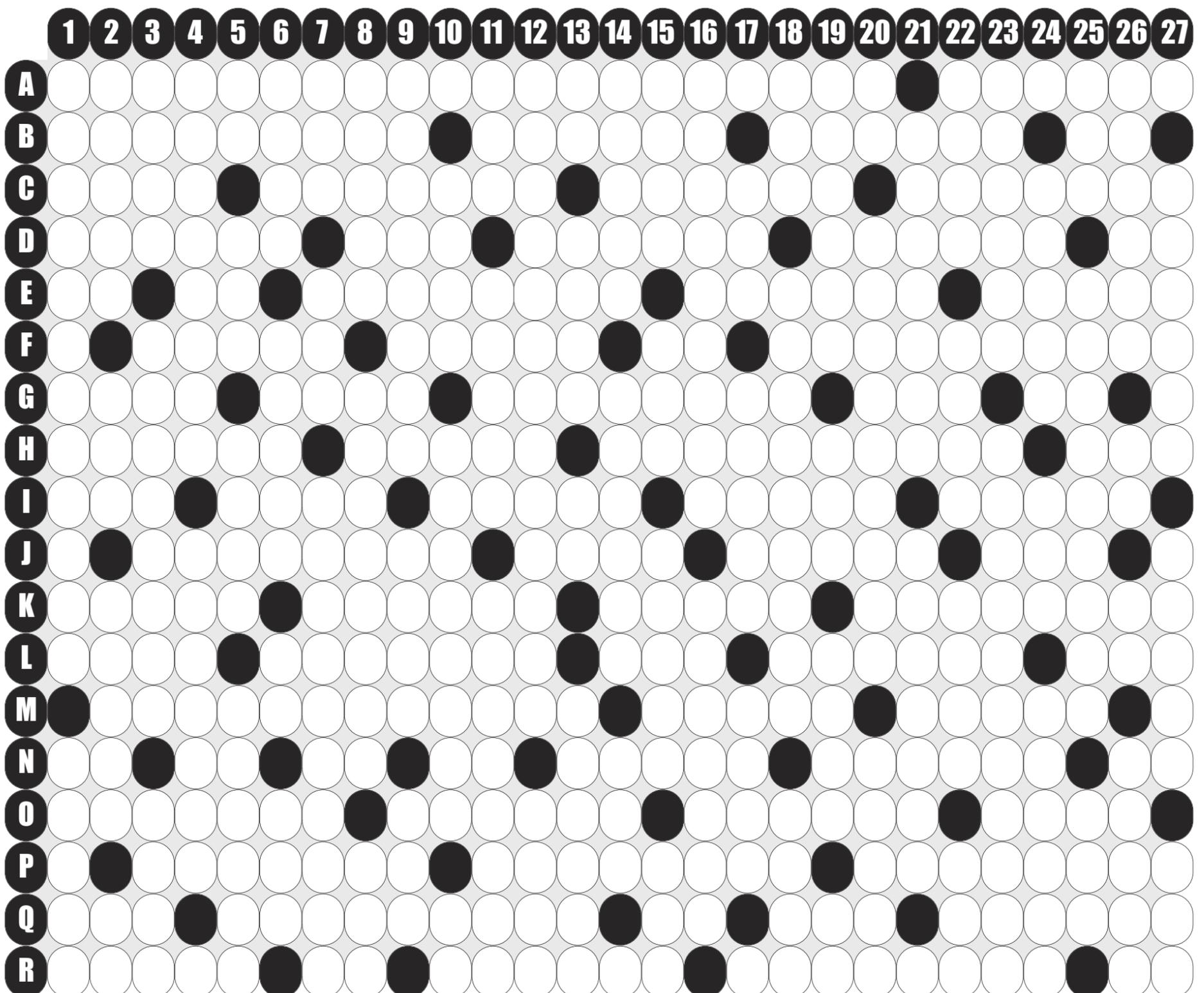
Le ministre de l'Habitat, Kamel Naceri, était à Mila, hier dans la matinée, pour s'enquérir sur place de l'ampleur des dégâts causés par le séisme, d'une magnitude de 4,9 qui a frappé la région, hier vendredi. À la tête d'une deuxième délégation ministérielle, après celle de ses homologues de l'Intérieur et de la Solidarité nationale, le ministre a indiqué que sa visite répondait à la nécessité de mesurer les dégâts matériels, le sinistre n'ayant causé aucune perte humaine, officiellement. Naceri a précisé que son département a mobilisé des experts, « une soixantaine d'ingénieurs », arrivés sur le terrain pour évaluation technique concise, soulignant dans le même contexte que des aides spéciales allaient être dégagées et pointant l'urgence de « trouver des solutions rapides aux cas des citoyens dont les maisons ont été affectées » a-t-il dit.

M.A

Mots Croisés

HORIZONTALEMENT : **A.** Objectif vert.cub de porc pour omelette. **B.** bouts de chandelles. Travaille comme acteur. Sac se gonflant en cas d'accident de voiture. Pendant méridional d'oïl. **C.** Grimpeur. parfumées comme les Sucettes de France Gall. Frotter de saintes huiles. Qui chante Jeanneton prononce cette parole. **D.** Ile des huitres Marennes. Toutes taxes déduites. Pourvu d'un pas de vis. Tremper son pain dans la béarnaise. Petit impaire. **E.** Article de sport. Aperçu. Préparation pour sole. On y décolle de Charles-de -Gaulle. Arme du coq. **F.** Le druide l'utilise pour couper le gui. Lépreux ou avare. Titane chimique. Plus qu'utile, indispensable. **G.** Celle que chante Ouvrard se dilate .division de pièce de théâtre. Clint d'œil cinématographique. Longue période .Tour abrégé. **H.** Distraire. Chambre du Parlement. Promeneur sur un G.R. Monnaie danoise. **I.** Titre interbancaire de paiement. Capitale du Pérou. Posé sur notre satellite. Fonction mathématique. Fluette. **J.** Perc ée du soleil un jour nuageux. Organisation mondiale de la santé. Amoureux de comédie italienne. Point de passage d'un cours. **K.** Proposition .Démentisse. Chéris. Spectacle d'Offenbach. **L.** Tue par immersion. Ville où naquit Christophe Colomb. Fit pipi. Chargé électriquement. Second rappel. **M.** Qui apaise. Engins de levage. Possessif. **N.** Poste meridiem, après midi. Pronom réfléchi. Carte .Venu au monde. Soigné. Sans gaz. Démonstratif. **O.** Bombe polluante. Débauche littéraire. César, en version romaine. Sort jacta devant le Rubicon. **P.** Partagée par tous. Supports pour tables. Barrière de protection. **Q.** Situé, à l'étude. Révolte de marins. Milliseconde. Lettre grecque. Purée à la tomme. **R.** Disciple. Dans. Prisonnier. Oiseaux du bord de mer .Soleil du Nil.

VERTICALEMENT : **1.** Etape parfois nécessaire avant une teinture. Temps révolu. **2.** Endroit où apprendre. Vieille branche. Bonne santé physique. Troisième personne. **3.** Glisse un bulletin dans l'urne. Laisse baba. Finesse de Sioux. **4.** Sortie de leurs gonds. Plante pour soupe verte. **5.** Saint normand. Cité sumérienne. Une femme. Formule magique d'ouverture. **6.** Son sultan Qabus vient de mourir. Intouchable en Inde .Gaia la Terre .Organisation de paix **7.** Conifère. Type à histoire. Qualité d'eau. **8.** Chagrin. Impératrices. Minimum ou minute. **9.** Privée de compagnie. Une ville aux cent clochers. Piécette asiatique. **10.** Volcan sicilien. Qui vient d'éclore. Diminutif d'Edward. **11.** Saison de la canicule. Parfaites. Ne prenant jamais parti. **12.** Vampire de film muet hollywoodien. Posséda .Ramassa. **13.** Après vous. Colères de nos ancêtres. Drame japonais. Refaite. **14.** Rigolo. Bossai dur. Service à rejouer. **15.** Monochrome. Trans World Airlines. Orang-outan. Bouleversé. **16.** Revenions au bercail. Instruments de percussion. **17.** La pierre d'alun en est un naturel. Sainte patronne de l'Alsace. Paresseux d'Hoffman. **18.** Poisson. Pays de Jakarta. Sortie au musée. **19.** Joie collective . Incompétent. Risqués. Retenu. **20.** Erbium. Elévation. Prend différentes valeurs. **21.** Le violet de la lande bretonne. Secouera la tête. **22.** Ne relevant pas du clergé. Dégout d'ado. Père rajeuni de Jason. Fin de partie aux échecs. **23.** Acceptes par lettre .Déplorable, malencontreuse. **24.** Parcourut une aire sans but. Déshabillée. Course avec passage de témoin. **25.** Apport de noces. Coq au vent. Désert de dunes. **26.** Formation de huit interprètes. Note. Règle de dessinateur. Caïd. **27.** Obstiné, borné. Ersatz moins prisé que la grive. H d'Athènes.



Transport/ports/marchandises/conteneurs/stockage

Le ministre des Transports rassure : « Il n'y a aucune marchandise dangereuse ou matière explosive dans les ports du pays »

Le ministre des Transports, Lazhar Hani, a assuré hier à Alger qu'aucune marchandise dangereuse ou matière explosive ne se trouve dans les ports du pays, appelant à l'établissement de statistiques hebdomadaires sur les marchandises saisies et stockées et de rapports détaillés y relatifs à soumettre aux responsables. Lors d'une visite d'inspection au port d'Alger, M. Hani, qui était accompagné de cadres du ministère et des responsables du port, a affirmé que "l'Algérie a été parmi les premiers pays à interdire la saisie ou le stockage de marchandises dangereuses au niveau des ports", ajoutant que le texte d'interdiction remontait à 1975. Cette loi "est appliquée de manière stricte au niveau de tous les ports du pays", a souligné le ministre assurant qu'"aucune marchandise dangereuse ne s'y trouve". Dans les années 1980, de sévères sanctions ont été prises à l'encontre de certains responsables de ports, allant jusqu'à l'emprisonnement, pour non-respect des procédures légales en vigueur en la matière, a-t-il rappelé. "Ce qui s'est passé au port de Beyrouth peut se produire dans n'importe quel autre port, d'où la nécessité de veiller à la stricte application des lois pour éviter pareilles catastrophes", a soutenu M.



Hani. Le ministre a également insisté sur la nécessité de "lutter contre les fausses déclarations" de certains importateurs et de trouver les moyens d'y remédier. "Le transport des marchandises dangereuses étant coûteux, certains s'abstiennent de les déclarer", a-t-il dit. En ce qui concerne le stockage des marchandises et le séjour des conteneurs au niveau des ports, le premier responsable du secteur a précisé que "les lois sont claires à cet égard: la durée de séjour des

conteneurs au niveau du port ne doit pas dépasser 21 jours". "Mais ces délais ne sont pas toujours respectés, ce qui crée des déséquilibres en termes de gestion et de stockage", a-t-il regretté. M. Hani a insisté, dans ce sens, sur l'importance de «changer les mentalités et d'agir pour adopter une nouvelle méthode de travail», précisant que «toutes les mesures seront prises pour améliorer la situation». Après avoir écouté les explications des responsables du port et des

douanes, le ministre a été informé que 10 % des conteneurs se trouvant actuellement au niveau du port d'Alger avaient dépassé les délais fixés, certains sont bloqués pour fausses déclarations, d'autres en raison de procédures judiciaires, et il existe même des conteneurs abandonnés pour des raisons inconnues, en dépit de leur conformité. À cet effet, le ministre a instruit les services compétents «d'effectuer des statistiques hebdomadaires des marchandises saisies

ou stockées y compris celles faisant l'objet de procédures judiciaires ou abandonnées par leurs propriétaires, et de soumettre les rapports y afférents aux responsables pour examen et régularisation de leur situation». Après avoir inspecté des marchandises stockées depuis des années, au niveau des entrepôts du port, dont la poudre de lait, des médicaments et des livres, M. Hani a ordonné «leur destruction immédiate», mettant en garde contre la reproduction de telles situations. «Une poudre de lait stockée depuis 10 ans représente un danger pour la santé publique, il ne faut pas la jeter dans les décharges publiques mais l'incinérer», a souligné M. Hani, ajoutant que «les vieilles marchandises, notamment les produits de consommation, ne doivent pas restées stockées au niveau des ports». A une question sur la réouverture des espaces, maritime et aérien provisoirement à l'arrêt depuis mars dernier, en raison de la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus, le ministre a écarté l'éventualité de rouvrir les liaisons internationales de transport à l'heure actuelle, soulignant «notre priorité est la lutte contre la pandémie et dès la maîtrise de la situation, nous examinerons cette possibilité».

A.A

Banque africaine de développement: Tenue des assemblées annuelles virtuelles du 25 au 27 août

L'édition de 2020 des assemblées annuelles de la Banque africaine de développement (BAD) se tiendra par visioconférence du 25 au 27 août courant et verra l'élection d'un président de cette institution, a indiqué la BAD dans un communiqué publié sur son site web. "Le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) tiendra virtuellement ses assemblées annuelles du 25 au 27 août 2020. Un point majeur de l'ordre du jour des assemblées annuelles de cette année est l'élection d'un président", a précisé la même source. Ces rencontres comprendront des réunions statutaires du Conseil des gouverneurs, a fait savoir la banque africaine. Il s'agit des assemblées annuelles des conseils des gouverneurs du groupe de la Banque africaine de développement (BAD et Fonds africain de développement). La décision de tenir une réunion élective en mode virtuel a été prise à l'issue de la 6ème réunion extraordinaire du Conseil des gouverneurs par visioconférence organisée le 27 juillet dernier, à laquelle avait pris part le ministre des Finances, Aymen Benabderrahmane. Elle a été prise sur la base des mesures prises par la BAD pour réunir les conditions idoines devant garantir l'intégrité, la sécurité et la confidentialité des votes. Selon une précédente publication de la BAD sur les assemblées annuelles de cette année, il est attendu que l'événement regroupe des ministres des Finances, gouverneurs de banque centrale, décideurs, organisations de la société civile, dirigeants d'organisation internationale et représentants clés de l'industrie et du secteur privé des 80 Etats membres du groupe de la



Banque. La BAD avait également souligné que le thème des assemblées portera cette année sur "la création des emplois décents pour la jeunesse africaine en plein boom démographique", l'un des cinq domaines d'intervention prioritaires de la Banque, également connu sous le nom de "High 5" (éclairer l'Afrique, nourrir l'Afrique, Industrialiser l'Afrique, Intégrer l'Afrique et Améliorer la qualité de vie des populations africaines). La Banque s'était dite "fermement convaincue que l'établissement de liens entre les pays africains est essentiel à la transformation économique de l'Afrique". Principal bailleur de fonds du continent en matière d'infrastructures, la BAD se concentre ainsi sur la connectivité régionale "non seulement en investissant dans des infrastructures telles que routes,

lignes de transmission électrique, pipelines et réseaux de communication, mais également en élaborant et en appliquant des politiques cohérentes à même d'ouvrir les frontières", avait-elle ajouté. Créer des emplois décents pour la jeunesse africaine, et pour ainsi dire, transformer la vague de jeunes en opportunités, est au cœur des actions de la BAD en matière de création d'emplois, d'entrepreneuriat et de renforcement des capacités. Le groupe de la BAD avait lancé la stratégie Emplois pour les jeunes en Afrique 2016-2025 lors de ses assemblées de mai 2016 visant à créer 25 millions d'emploi. Son but est de soutenir les pays africains dans le renforcement des réponses à la crise du chômage et du sous-emploi des jeunes sur le continent, selon la BAD.

Des économistes du FMI alertent : «Le virus reste présent, les conditions financières sont encore fragiles et la marge de manœuvre politique réduite

La crise de la Covid-19 risque de rendre insolubles certains pays émergents, et d'accroître encore les inégalités, ont écrit jeudi dernier des économistes du Fonds monétaire international (FMI), appelant à des mesures de soutien supplémentaires à différents niveaux. «Les économies de marché émergentes ont relativement bien traversé la première phase de la crise mais la phase suivante pourrait être beaucoup plus difficile», alertent Martin Mühleisen, Tryggvi Gudmundsson et Hélène Poirson Ward, selon une dépêche de l'AFP. «Le risque est élevé que les problèmes de liquidité se transforment en problèmes de solvabilité» dans les pays émergents, craignent-ils, alors que «la crise a beaucoup plus durement frappé les populations pauvres, et cette augmentation des inégalités amplifiera le défi politique dans de nombreux pays». «Le virus reste présent, les conditions financières sont encore fragiles et la marge de manœuvre politique est réduite, en particulier pour les pays confrontés à des risques élevés pour la viabilité de la dette», détaillent ces économistes dans une note de blog, indique la même source. Ils relèvent qu'«environ un tiers de toutes les économies de marché

émergentes sont entrés dans la crise avec des niveaux d'endettement élevés», ne leur laissant pas de marge de manœuvre pour soutenir leur économie. Les pays les plus touchés sont ceux qui dépendent du tourisme, ainsi que les pays exportateurs de pétrole. Ces économistes du FMI précisent que «le soutien politique des économies avancées a donné aux décideurs des économies de marché émergentes une marge de manœuvre pour atténuer le choc économique». Ils estiment nécessaire une réponse à plusieurs niveaux : «Tout d'abord, les politiques nationales devront être conçues pour permettre une croissance plus durable et inclusive.» Ils soulignent ensuite qu'«un soutien accru de la part des prêteurs bilatéraux et multilatéraux sera nécessaire là où l'accès au marché reste précaire», et précisent que, depuis le début de la crise, «le FMI a fourni à 22 pays émergents une aide financière d'environ 72 milliards de dollars». Quant aux pays dont la dette est insoutenable, «une résolution rapide et durable de ces problèmes sera nécessaire, en partageant largement la charge entre les créanciers, y compris dans le secteur privé», soutiennent les économistes du FMI.

de l'administration Le Monde

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com



Tous les jours dans les kiosques

CETTE ESPACE EST RESERVÉ POUR VOUS

PUBLICITÉS

pour plus de détails contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information ● www.lemondeadm.com



Tous les jours dans les kiosques

CETTE ESPACE EST RESERVÉ POUR VOUS

PUBLICITÉS

pour plus de détails contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Les deux manières de déléguer

Si on peut penser qu'il n'existe qu'une manière de déléguer et que finalement il ne s'agit que de la réalisation d'une tâche par une autre personne, il existe en réalité deux manières bien distinctes de procéder à celle-ci et qui n'entraînent pas du tout les mêmes conséquences en termes de management ou de future réalisation. Dans un cas, votre salarié en aura désormais la responsabilité tandis que dans le deuxième cas vous la gardez. Dans les faits, on peut difficilement établir la distinction entre les deux car, au final, ce n'est plus vous qui la réalisez. Cependant, déléguer vraiment une tâche s'avère plus difficile que l'on ne pense et vous demandera des actions différentes. Des avantages non négligeables existent mais dépendent de votre capacité à faire confiance.

La délégation simple : l'exécution

La plupart des personnes qui délèguent une tâche en délèguent en réalité seulement l'exécution. Dans le fait cela est simple, il s'agit de demander à une personne d'exécuter la tâche et de contrôler sa bonne exécution. Il est en général question de créer des fiches de procédure dans le meilleur des cas afin que la personne n'ait pas besoin de vous, et au début tout au moins, et de rester à sa disposition au cas où elles rencontrent des difficultés. Le destinataire de la délégation fait alors appel à vous pour que vous vérifiiez que les tâches sont d'abord bien exécutées et vous transmet les éventuelles difficultés rencontrées. Vous ne réalisez plus alors la tâche et vous passez seule-



ment du temps à en contrôler la bonne exécution. Vous gagnez du temps et c'est bien l'origine de votre délégation.

La délégation poussée : la responsabilisation

A l'inverse, il existe une autre forme de délégation. La personne ne se contente pas de réaliser l'exécution de la tâche mais en prend l'entière responsabilité. Elle est alors impliquée et pourra éventuellement transférer la tâche par la suite en assurant le contrôle. Les apports de la délégation réelle sont non négligeables : déjà vous pourrez bénéficier d'une meilleure manière d'effectuer les tâches que la vôtre, ce qui n'est pas une petite avancée car il se peut que le destinataire soit plus compétent que vous et qu'il ait des connaissances

que vous n'avez pas. Vous avez mis en place une base mais celui-ci peut disposer d'une formation ou d'une expérience lui permettant de l'améliorer voire de la remettre en cause. Autre avantage : il peut devenir force de proposition et prendre le temps de progresser sur le domaine, ce dont vous n'aviez probablement pas le temps (car autrement vous n'auriez pas transmis la tâche). Enfin et peut-être surtout, il va réellement assumer sa responsabilité et ne fera probablement plus appel à vous car il sera amené à prendre des décisions ce qu'il ne pourrait pas faire si vous en gardiez le contrôle. Résultat, vous allez gagner réellement du temps et peut-être permettre à l'entreprise de progresser sur le pan délégué. Aussi, vous ne devenez plus « nécessaire » et la réalisation de la tâche voire son lancement ne dépendra plus de

vous, ce qui peut vous permettre d'investir votre temps ailleurs, où il sera bien plus utile...

Les conditions nécessaires à la vraie délégation

Si vous souhaitez déléguer effectivement une tâche, il faut d'abord prendre en compte que vous devrez contextualiser la tâche afin de faire comprendre pourquoi il y a un intérêt à la réaliser. Si parfois le bon sens pourrait amener votre salarié à la trouver, il s'agit de le motiver et de lui montrer l'impact de cette tâche sur l'entreprise. Une fois cette contextualisation établie, vous devez fixer des objectifs qui ne représentent pas que la simple exécution de la tâche. La tâche peut avoir un impact par exemple sur le nombre de prospects, sur les délais de fabrication ou encore de nombre de

visiteurs sur votre site. Le délégué doit donc s'approprier ces objectifs et les valider que ce soit en termes d'ambition, dans le temps, ... Bref toutes les caractéristiques des objectifs SMART. Ensuite, il faut prendre en compte que la personne n'aura pas la même manière de procéder que vous. Si au début, vous pouvez créer des procédures et en assurer le suivi, il s'agit vite d'accepter que les formes et la manière de traiter la tâche diffèrent de la vôtre. Si votre salarié reste dans la crainte de mal faire, vous risquez vite d'avoir raté le plus important : son esprit d'initiative et les améliorations qu'il peut apporter. Il s'agit qu'il améliore vos process, votre façon de faire voire les complète dans le but de remplir l'objectif. Il doit donc s'approprier réellement la tâche. Pour que cela puisse se transformer, au-delà de le laisser libre de traiter la tâche comme il le souhaite, vous devez lui en donner les moyens et notamment ceux de contrôler la performance des tâches exécutées. Si dans un premier temps, vous pouvez assurer le contrôle et le suivi, rien ne vous empêche de lui laisser également cette possibilité. Il s'agit qu'il s'approprie véritablement la tâche. Si vous pouvez garder le contrôle des objectifs et en fixer de nouveaux, il faudra qu'il les accepte et il risque fort de devenir plus performant que vous et de vous dire s'ils sont réalisables ou non. Dans tous les cas, il devrait de moins en moins faire appel à vous et vos rencontres ne devraient que servir à proposer de nouveaux moyens pour atteindre vos nouveaux objectifs voire à la mise en place de nouveaux projets permettant d'arriver aux résultats escomptés.

3 règles à suivre pour une bonne ambiance au travail

Vous êtes manager, alors c'est à vous de mettre une bonne ambiance au travail. Voici quelques conseils qui devraient vous aider à réussir. Les salariés aussi peuvent faire des propositions pour améliorer l'ambiance ! Notre astuce fait le point.

Favoriser la communication

Un mail, c'est idéal pour laisser une trace écrite. Toutefois, certains échanges peuvent être faits par oral. Ainsi, interdisez les mails quand les personnes travaillent les unes à côté des autres et quand le sujet est informel.

-Organiser intelligemment l'espace

Par ailleurs, arrangez l'espace de travail afin que :

- les déplacements soient facilités ;
- les équipes soient regroupées.

-Sortir du cadre du travail

Quand vous discutez avec vos collaborateurs, ne parlez pas que du travail :

- Si vous n'avez pas envie de confier les événements de votre vie professionnelle, vous pouvez tout de même parler d'un film qui passe au cinéma, d'un bon restaurant, de sport, etc.
- Profitez de la pause déjeuner pour connaître un peu mieux chacun.



-Partager les problématiques

Si vous en avez le pouvoir, vous pouvez proposer à vos collaborateurs de changer de poste une demi-journée ou une journée :

- Se mettre dans la peau des autres permet de mieux cerner leurs problématiques au quotidien.
- Il est ensuite plus facile de travailler ensemble.

Instaurer des rituels pour une

bonne ambiance

Les petits rituels entre collègues permettent d'instaurer une bonne ambiance. Voilà quelques pistes que vous pourriez creuser :

- les croissants du matin ;
- la séance de jogging ou de foot d'après-midi (en dehors des heures de travail) ;
- le repas de midi en équipe ;
- l'échange ou le prêt de livres / DVDs / jeux vidéos le vendredi,

etc.

En encourageant vos collaborateurs à faire des choses ludiques ensemble, vous resserrer les liens et distillez de la bonne humeur.

Être attentif au mal-être de ses collaborateurs

Il peut arriver que certains de vos collaborateurs dépriment. Les raisons peuvent être diverses :

- manque de motivation ;

- collègues insupportables ;

• mais aussi raisons personnelles. Prenez le temps de vous intéresser à leur mal-être, demandez-leur comment ça va, si vous pouvez leur rendre service.

• Si vous avez identifié le problème et qu'il est professionnel, tentez de le régler.

• Sinon, vous pouvez toujours relâcher la pression sur les objectifs et encourager votre équipe à être sympathique.

Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com



Tous les jours dans les kiosques

CETTE ESPACE EST RESERVÉ POUR VOUS

PUBLICITÉS

pour plus de détails contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le tempérament des jeunes enfants pourrait en partie expliquer pourquoi certains aiment regarder la télévision plus que d'autres, selon une nouvelle étude scientifique. De nouvelles recherches publiées le 5 août dans la revue *Infancy* indiquent que les réponses cérébrales des bébés de 10 mois pourraient prédire s'ils vont ou non aimer regarder la télévision six mois plus tard. En d'autres termes, le tempérament d'un bébé pourrait en partie expliquer son attrait pour la télévision. "L'environnement sensoriel qui entoure les bébés et les jeunes enfants est vraiment complexe et encombré, mais la capacité de prêter attention à quelque chose est l'une des premières étapes du développement chez les bébés", a commenté le Dr Teodora Gliga, co-auteure de l'étude et chercheuse au sein de l'Université d'East Anglia (Royaume-Uni). "Avant même de pouvoir poser des questions, les enfants diffèrent considérablement [entre eux] quant à leur motivation à explorer leur environnement et à s'intéresser à de nouveaux sons ou images. Nous voulions découvrir pourquoi les bébés semblent être si différents dans la manière dont ils recherchent une nouvelle stimulation sensorielle visuelle - comme le fait d'être attirés par des objets brillants, des couleurs vives ou des images animées à la télévision", a-t-elle indiqué. "Il y a eu diverses théories pour expliquer ces différences, certaines suggérant que les nourrissons moins sensibles chercheront moins de stimulation, d'autres suggérant que certains nourrissons traitent simplement plus rapidement les informations -

Pourquoi certains enfants aiment la télévision plus que d'autres



une capacité qui pourrait les pousser à rechercher une nouvelle stimulation plus fréquemment", a détaillé la chercheuse. "Dans cette étude, nous apportons un soutien à une troisième théorie en montrant qu'une préférence pour la nouveauté pousse certains nourrissons à rechercher une stimulation plus variée", a-t-elle ajouté.

Des résultats intéressants pour mieux comprendre les effets d'une exposition précoce aux écrans

A l'aide de l'électroencéphalographie, soit l'enregistrement de l'activité cérébrale des tout-petits grâce à des électrodes, l'équipe a pu étudier l'activité du cerveau de 48 bébés âgés de 10 mois, et ce alors qu'ils regardaient une séquence de 40 secondes du film Disney *Fantasia*. Les chercheurs ont alors observé comment les ondes cérébrales des bébés réagissaient aux interruptions aléatoires de la vidéo par une image de damier noir et blanc clignotant soudainement à l'écran. Comme la séquence vidéo était répétée, les chercheurs s'attendaient

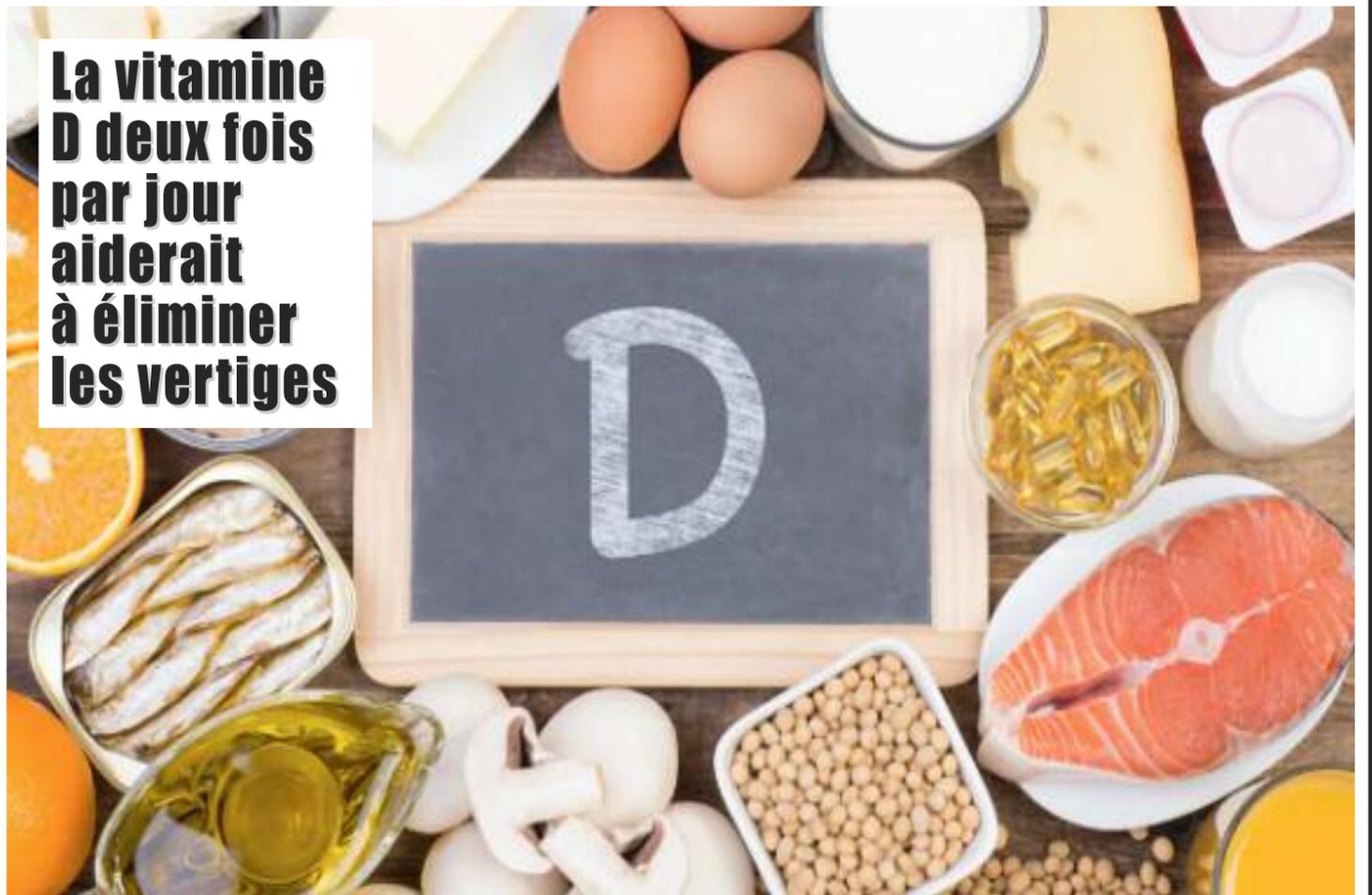
à ce que les enfants finissent par la connaître et donc par s'en désintéresser, et se focaliser davantage sur le damier. Mais en réalité, certains enfants se sont intéressés au damier alors qu'ils n'avaient pas fini de mémoriser la séquence vidéo. D'autres à l'inverse son restés focalisés sur la séquence vidéo alors même qu'il n'y avait pas grand chose à en tirer. "Il était très intéressant de constater que les réponses cérébrales à 10 mois, indiquant la rapidité avec laquelle les nourrissons passaient leur attention de la vidéo répétée au damier,

prédisaient s'ils aimeraient regarder des émissions de télévision au rythme rapide six mois plus tard", a commenté le Dr Gliga. "Ces résultats sont importants pour le débat en cours sur l'exposition précoce à la télévision, car ils suggèrent que le tempérament des enfants peut entraîner des différences dans l'exposition à la télévision". L'équipe de recherche s'attèle désormais à comprendre comment l'environnement précoce des tout-petits peut favoriser leur apprentissage et leur développement cognitif.

La prise quotidienne de vitamine D et de calcium aiderait à réduire le risque de vertige positionnel, si l'on en croit les résultats d'une nouvelle étude sud-coréenne.

Selon une nouvelle étude scientifique, parue le 5 août dans la revue *Neurology*, vitamine D et calcium ne seraient pas bénéfiques que pour les os. Ils pourraient conjointement aider à réduire la survenue de vertiges, et plus précisément de vertige positionnel paroxystique bénin (VPPB). Ce type de vertige implique un ou plusieurs canaux semi-circulaires de l'oreille interne, et est déclenché par de brusques changements de positions de la tête. Rotatoire, il donne l'impression que la pièce et les objets qu'elle contient se mettent brusquement à tourner autour de soi, et persiste moins d'une minute. Bien que bénin, ce vertige positionnel a tendance à récidiver malgré l'intervention d'un médecin ORL. L'étude a ici porté sur 957 sud-coréens souffrant de VPPB, traités avec succès grâce à la réalisation de mouvements rotatoires de la tête par un ORL. Les participants ont été répartis en deux groupes, "intervention" et "observation". Les 445 personnes du groupe d'intervention ont vu leur taux de vitamine D mesuré au début de l'étude. Les 348 personnes dont le taux de vitamine D était inférieur à 20 nanogrammes par millilitre (ng/ml) ont commencé à prendre des suppléments avec 400 unités internationales de vitamine D et 500 milligrammes de calcium deux fois par jour, tandis que celles dont le taux de vitamine D était égal ou su-

La vitamine D deux fois par jour aiderait à éliminer les vertiges



périeur à 20 ng/ml n'ont pas reçu de suppléments. Quant aux 512 personnes du groupe d'observation, elles n'ont pas fait contrôler leur taux de vitamine D et n'ont pas reçu de suppléments. Verdict : les personnes ayant pris des suppléments en vitamine D et calcium ont eu un taux de récurrence de vertige à un an plus faible que les autres. Leur taux de récurrence moyen était de 0,83 fois par personne en un an, contre 1,10 fois

pour ceux du groupe d'observation, soit une réduction de 24% du taux de récurrence annuel. Notons par ailleurs qu'il semble y avoir un plus grand bénéfice des suppléments en vitamine D et calcium pour les personnes qui étaient les plus carencées en vitamine D au début de l'étude. En tout, 38% des personnes du groupe d'intervention ont eu un autre épisode de vertige, contre 47% de celles du groupe d'observation. "Nos résul-

tats sont passionnants parce que jusqu'à présent, aller chez le médecin pour lui faire effectuer des mouvements de tête a été la principale façon de traiter le vertige positionnel paroxystique bénin", a déclaré Ji-Soo Kim, chercheur à l'Université de Séoul et co-auteur de l'étude. "Notre étude suggère qu'un traitement peu coûteux et à faible risque comme la vitamine D et les comprimés de calcium peut être efficace pour prévenir ce trou-

ble courant et souvent récurrent", a-t-il ajouté. Rappelons qu'outre l'exposition au soleil à raison de 10 minutes par jour (avec une protection UV suffisante), la vitamine D s'obtient aussi via l'alimentation. On en trouve notamment dans les produits laitiers (qui contiennent aussi du calcium), les poissons gras (sardines, maquereaux, harengs,...), le foie de morue, les oeufs ou encore les champignons shiitaké.

Notre-Dame de Paris: Le chantier de l'orgue le plus grand de France a démarré

Première étape d'un chantier de plus de trois ans pour redonner voix à Notre-Dame de Paris, la console du grand orgue symphonique est précautionneusement chargée sur une palette, puis descendue jusqu'aux pavés treize mètres plus bas. «C'était une phase très délicate, pour nous tous une source de grand stress!», avoue Christian Lutz, technicien-conseil auprès des monuments historiques, mandaté pour la maîtrise d'œuvre, tout comme Mario d'Amico, facteur d'orgue et chef de chantier de l'Atelier spécialisé Quoirin. Le soulagement est visible sur leurs visages après cette première opération réussie, plus compliquée que prévu. La console, c'est un poste de pilotage de taille modeste par rapport à l'ensemble, mais crucial : cinq claviers pour les mains, un clavier pour les pieds et 115 jeux. Sa dépose n'est que le démarrage de ce «chantier dans le chantier» et qui doit s'achever à temps pour que soit célébré en musique un Te Deum dans la cathédrale le 16 avril 2024, dans le délai de cinq ans après l'incendie voulu par le président Emmanuel Macron. L'orgue de Notre-Dame, le plus grand de France, a résonné dans sa nef depuis 1733. Sa restauration ne pose pas de problèmes techniques insurmontables mais est rendue complexe par les contraintes du chantier beaucoup plus vaste dans lequel elle s'insère. Le majestueux orgue a été épargné par le feu le 15 avril 2019 mais couvert de poussière de plomb. Il a aussi souffert des canicules.

Opération minutieuse

Le gros du travail, ce sera de «démonter chacun des 8.000 tuyaux des 115 jeux de l'instrument» pour les nettoyer, souligne à l'AFP le général Jean-Louis Georgelin, président de l'Etablissement public chargé de la restauration de Notre-Dame. Cette phase commencera le 24 août. Certains ont dix mètres de haut, d'autres sont de la taille d'un stylo. Il y a quelques pièces gothiques, les autres des XVIIe, XVIIIe, XIXe, XXe et XXIe siècles. «Cette opération minutieuse, nous l'avons longuement préparée et planifiée de telle sorte que le grand orgue puisse résonner le 16 avril 2024», souligne le général mélomane, qui s'est mobilisé pour la «voix» de la cathédrale. Pour ce faire, il a fallu préalablement monter en juillet un échafaudage spécial, très haut, pour atteindre tous les tuyaux. Lundi matin, c'est enfin le coup d'envoi du démontage: quatre facteurs d'orgue, aidés de quelques échafaudiers, déplacent la console de 500 kg en chêne qu'ils posent sur une palette, en évitant qu'elle ne bascule, au-dessus d'une «sapine», un puits aménagé dans l'échafaudage. Les facteurs retiennent leur souffle quand elle amorce sa descente, heurtant parfois les barres, ce qui oblige à la débloquer à chaque fois. Elle atteint le sol pavé en douceur. Le tout bouclé en 25 minutes. La dépose de la console libère l'espace nécessaire pour installer un plateau au pied de l'orgue sur lequel les plus grands tuyaux pourront être nettoyés sans être descendus. L'échafaudage devra être rehaussé dans les prochaines semaines pour l'installer.

Préserver l'harmonie

95% des tuyaux seront au total démontés. Resteront fixés les dix plus grands tuyaux de bois, les grands tuyaux métalliques de la façade de l'orgue, sans compter le buffet et les grands soufflets.

Il y a 250 caisses de contreplaqué qui ont été construites pour entreposer les pièces démontées. Elles seront placées dans quatre containers étanches sur le parvis de Notre-Dame, avant d'être emmenées dans un centre de restauration en banlieue parisienne.

Pour Mario d'Amico, chef de chantier, «le défi majeur, ce sera de stocker ces tuyaux de manière que toute l'harmonie, tout le son d'origine de l'orgue restent intacts après la manipulation». Car certains sont très fragiles et peuvent se déformer. «Toute l'histoire de l'orgue français est résumé en un seul orgue», remarque avec émotion Christian Lutz, qui a «soigné» dans sa carrière près de 160 orgues divers dans toute la France. Le chantier, pour lequel plusieurs sociétés se passeront le relais, est prévu jusqu'en avril 2024 : décontamination approfondie au plomb, restauration de certains éléments, remontage sur site, et, dans les six derniers mois, les opérations les plus délicates (harmonisation, accordage), qui devraient se faire dans le silence, si possible de nuit.

Une résidence musicale basée en Algérie 25 musiciens avec OneBeat Sahara!

L'appel à candidature s'adresse aux musiciens âgés de 19 à 35 ans, qui devront être originaires d'Algérie, de Libye, du Mali, de Mauritanie, du Maroc, du Niger, de Tunisie, des États-Unis et remplir un formulaire gratuit en ligne, ouvert jusqu'au 2 septembre... Directeur artistique du projet, Chakib Bouzid, musicien et membre actif du groupe Ifriky Spirit, annonce la tenue d'un programme de résidence et d'échanges de musique, appelé OneBeat Sahara. Ce dernier rassemblera 25 musiciens issus de sept pays africains et des États-Unis pour «créer en collaboration une œuvre originale et développer un réseau global d'initiatives musicales engagées civiquement», peut-on lire sur le livre de présentation de l'événement. Durant ce programme qui s'étalera sur trois semaines, les participants exploreront les traditions musicales de la diaspora noire, qui ont voyagé de l'Afrique aux Amériques, puis de nouveau en Afrique. «Ce programme se concentrera particulièrement sur les éléments de ces traditions artistiques et leurs liens avec la musique nord-africaine - à la fois ancienne et contemporaine - qui créent une puissance culturelle basée sur la résilience, la créativité et le soutien mutuel», nous affirme-t-on. Et de souligner la contrainte spécifique à cette résidence: «Inspiré par le plus grand désert du monde, le thème de OneBeat Sahara 2021 sera le silence, à la fois comme forme d'oppression et comme source de pouvoir et de conscience créative». Comme le fait savoir Chakib Bouzidi, ancien participant de OneBeat (2018, États-Unis): «Le désert est connu comme un vaste lieu, voué au vide et à la solitude. Lorsque nous entrons en harmonie avec ce vaste paysage, nous pouvons articuler plus clairement chaque son, reconnaître plus précisément chaque geste, chaque mouvement, et entendre le souffle qui nous entoure au milieu d'un grand silence». Le programme OneBeat Sahara se déroulera pendant le Festival international de musique gnawa de Béchar. Il consistera en une résidence de 12 jours à Taghit dans le Sud de l'Algérie, suivie de 6 jours d'événements publics et d'activités d'engagement social à Taghit, Béchar et Alger. Les participants de OneBeat Sahara animeront des ateliers communautaires avec des jeunes talents de la région et développeront des stratégies pouvant être appliquées dans leurs communautés d'origine. Les spectacles seront destinés à de différentes audiences de public algérien et trouveront des façons convaincantes de retracer le lien historique et moderne entre les huit pays impliqués.

de l'administration
Le Monde
Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com



Tous les jours
dans les kiosques

CETTE ESPACE EST
RESERVÉ POUR VOUS

PUBLICITÉS

pour plus de détails
contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Accidents de la route 6 morts et 371 blessés en 48 heures



Six (6) personnes sont mortes et 371 autres ont été blessées dans des accidents de la route survenus dans plusieurs wilayas du pays, ces dernières 48 heures, selon un bilan établi hier par les services de la protection civile. D'autre part, 11 décès par noyade ont été enregistrés, durant la même période, 9 en mer à travers les wilayas de Skikda, Oran, Bejaia, Ain Temouchent, Alger, Boumerdes, Mostaganem et Tlemcen et 2 dans des retenues collinaires à Blida et Bordj Bou Arreridj. S'agissant du séisme de magnitude 4.9 degrés ayant frappé vendredi la wilaya de Mila, il n'a été enregistré aucune perte humaine ou blessé, suite à une opération de reconnaissance effectuée par les éléments de la Protection civile qui ont enregistré, en revanche, des dégâts matériels au niveau de la cité El Kharba suite à l'effondrement d'une bâtisse de quatre étages, ainsi que l'effondrement partiel d'une autre bâtisse et des fissures à travers 75 habitations. Concernant le dispositif de la Protection civile de lutte contre les incendies de forêts et récoltes, il a enregistré 65 incendies, dont 23 incendies de forêts, 12 incendies de maquis, 16 incendie d'herbe, 14 incendies de récoltes, ayant causé des pertes estimées à 514 ha de forêt, 338 ha de maquis, 650 ha d'herbes, 7350 bottes de foin et 878 arbres fruitiers brûlés. Pour ce qui est des activités de lutte contre la propagation du coronavirus (Covid-19), les unités de la Protection civile ont effectué 169 opérations de sensibilisation à travers 34 wilayas et 226 opérations de désinfection générale à travers les 48 wilayas du pays. Ces opérations ont touché l'ensemble des infrastructures et édifices publics et privés, quartiers et ruelles, ayant mobilisé 853 agents de la Protection civile, 131 ambulances et 115 engins. Il a été également mis en place des dispositifs de surveillances dans 6 sites d'hébergements destinés au confinement des citoyens rapatriés à travers les wilayas d'Alger, Mostaganem et El Tarf.

Alger

Un voleur de bijoux arrêté à Bouzaréah

Les services de la sûreté de wilaya d'Alger ont arrêté un individu pour vol avec violence et tentative d'homicide volontaire lors d'un cambriolage dans la commune de Bouzaréah, sur les hauteurs d'Alger. «Dans une affaire de vol avec violence, tentative d'homicide volontaire, circonstance aggravante de réunion, séquestration et utilisation d'un véhicule pour faciliter le crime et la fuite et falsification de la plaque d'immatriculation, les services de la sûreté de wilaya d'Alger ont démantelé une bande de malfaiteurs et procédé à l'arrestation d'un cambrioleur d'une importante quantité de bijoux». «Suite à un appel du centre des opérations de la sûreté de la wilaya d'Alger signalant le cambriolage du domicile d'un citoyen, les éléments de la brigade de la police judiciaire relevant de la sûreté de la circonscription administrative de Bouzaréah se sont déplacés sur les lieux où ils ont découvert la victime blessée». Selon les mêmes services, «la victime a surpris, en rentrant dans sa chambre à coucher, un cambrioleur qui a réussi après une bagarre avec elle à prendre la fuite à bord d'un véhicule, en emportant une mallette contenant des bijoux et des pierres précieuses appartenant à l'épouse ainsi qu'un montant de 12 millions de centimes». «Les éléments de la sûreté nationale ont réussi, en peu de temps, à localiser le véhicule et à identifier son propriétaire, qui a déclaré l'avoir loué à son voisin pour une durée de trois jours», poursuit la même source, qui fait état de «l'interpellation du mis en cause, qui formellement identifié par la victime, a reconnu son crime perpétré avec deux acolytes, encore recherchés». Après finalisation de la procédure légale, le mis en cause a été présenté devant le procureur de la République territorialement compétent qui a ordonné sa mise en détention provisoire.

Vente d'armes à feu et de munitions 3 personnes arrêtées El-Tarf

Selon un communiqué de presse émanant de la cellule de communication et des relations générales de la Sûreté de wilaya, «les éléments de la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) du service de la police judiciaire (PJ) ont réussi à démanteler un réseau de criminels composé de 3 personnes spécialisées dans la vente illicite d'armes à feu de différents calibres. Lors de cette opération, les policiers ont arrêté les 3 mis en cause, âgés de 30 à 60 ans, qui activaient au niveau du territoire de la wilaya. Ils ont saisi 3 pistolets, dont deux automatiques (PA) avec 22 balles de différents calibres, 650 autres cartouches de calibre 16 mm et, enfin, le véhicule que la bande utilisait dans ses différents déplacements et transactions. Pour rappel, la BRI a exploité des informations fournies par des citoyens, indiquant l'existence de ce réseau bien structuré. Présentés devant le procureur de la République du tribunal de Dréan, les mis en cause ont été écroués pour les griefs de crime de contrebande d'armes à feu et crime de commercialisation illicite d'armes à feu et de munitions de rangs 4 et 5, et ce, sans agrément.

Constantine :

Un citoyen poignardé à mort

Selon le communiqué de la sûreté de la wilaya de Constantine, publié sur Facebook, la wilaya a été secourue par un violent crime, suite auquel un citoyen a trouvé la mort, tandis que le coupable a été arrêté. En effet, hier soir, vendredi 7 août, un individu a attaqué la victime à l'arme blanche et l'a poignardé plusieurs fois. L'incident a eu lieu à la nouvelle ville d'Ali Mendjeli. La victime a été transportée aux urgences, suite à ses blessures, et a succombé, malgré les efforts du corps médical. De leur côté, les services de la sûreté de la wilaya ont aussitôt ouvert une enquête sur l'affaire, et procéder à l'arrestation du criminel accusé de ce crime.

Feux de forêts à Médéa : Plusieurs hectares détruits à "Tibhirine" et "Zendaye"

Plusieurs hectares de couvert végétal ont été parcourus par les flammes, suite à des incendies qui se sont déclarés, vendredi après-midi, au niveau des sites naturels de "Tibhirine" et "Zendaya", dans la wilaya de Médéa, selon la protection civile. Ainsi, près de trois hectares de pin d'Alep et de maquis ont été réduits en cendre, lors d'un incendie survenu dans la forêt de Tibhirine, commune de Draa-Smar, considéré comme l'un des "poumon naturel" de toute la partie ouest du chef-lieu de wilaya, indique la même source, précisant que des éléments de la colonne mobile de lutte contre les incendies de forêts ont été dépêchés, en

renfort, pour circonscrire l'incendie et éviter sa propagation au reste du site naturel. Par ailleurs, plus de quatre hectares de couvert végétal ont été détruits dans l'incendie, localisé au lieu-dit "Zendaye", situé à l'intérieur du massif forestier d'El-Hamdan, nord de Médéa, dont la mobilisation des éléments de la protection civile et des agents de la conservation des forêts a permis de stopper l'avancée des flammes vers d'autres parcelles de ce massif, a-t-on ajouté. Outre sa végétation luxuriante, "Zendaye", est un site naturel réputé pour ces chutes d'eau qui en font un lieu de villégiature très prisé par les citoyens.

Incendie à Béni-Slimane (Médéa) Un mineur mis en détention préventive et son complice sous contrôle judiciaire

Deux mineurs, auteurs d'un incendie qui s'est déclaré, début Aout, dans une forêt à Beni-Slimane, à l'est de Médéa, ont été auditionnés par le juge d'instruction près le tribunal de Beni-Slimane chargé des mineurs. L'un des auteurs de l'incendie, localisé à "Ahl-Ech-chaaba", qui a ravagé près de 5 hectares de couvert végétal, a été mis en détention préventive, alors que son complice a été mis sous contrôle judiciaire, à l'issue de cette audition. Les mis en causes ont été appréhendés, est-il précisé, par des citoyens, peu de temps après le déclenchement de l'incendie et livrer, par la suite, aux éléments de la gendarmerie

national qui a ouvert, une enquête, sur demande du parquet de Beni-Slimane, afin de déterminer les circonstances exactes de cette affaire. Les deux mineurs ont reconnu devant les enquêteurs avoir organisé sur place un barbecue et, au moment de quitter les lieux, ils ont allumé un autre feu, juste pour s'amuser, selon leurs aveux, mais les flammes ont commencé à se répandre très rapidement à l'intérieur de la forêt. C'est lors de leur fuite que des citoyens, présents à proximité du lieu du sinistre, avaient réussi à appréhender les deux mineurs et les livrer à la gendarmerie.

Ain Sefra

Assassinat d'un jeune homme

La région d'Ain Sefra a été secourue par un crime crapuleux perpétré contre un homme âgé de quarante ans. La victime a été retrouvée éborgnée à l'arme blanche et abandonnée sur la RN47, à quelques encablures de l'oasis de Tiout. Le drame s'est produit dans la nuit de mercredi à jeudi dans la périphérie d'Ain-Sefra. Pour se débarrasser du corps, l'auteur présumé du crime a transporté sa proie dans le

véhicule même de la victime pour l'abandonner dans la commune de Tiout, en prenant la poudre d'escampette à bord de la même voiture dans laquelle il a été arrêté par la gendarmerie. Les investigations ont permis d'identifier et d'arrêter deux autres suspects ; cependant, on ignore le mobile de cet acte que seule l'enquête ouverte aussitôt pourrait déterminer.

Chlef:

Deux passeurs arrêtés, un zodiac, de l'argent et un pistolet saisis

Après exploitation d'informations parvenues à la police affirmant que deux individus étaient en train de percevoir des montants d'argent pour l'organisation d'opération d'émigration clandestine, des éléments de la brigade de recherche et d'intervention (BRI) ont diligenté une enquête. Celle-ci a permis d'arrêter deux personnes accusées d'être impliquées dans un réseau crimi-

nel spécialisé dans l'organisation d'opération d'émigration clandestine, âgés de 35 et 43 ans. Les policiers ont procédé également à la saisie d'un «zodiac», d'un montant important d'argent, un pistolet et des balles. Le pistolet était en possession de l'un des accusés. Les deux individus ont été présentés devant les autorités judiciaires compétentes de Chlef.

AS Saint-Etienne : Boudebouz n'a pas l'intention de partir

Le milieu offensif algérien de l'AS Saint-Etienne, Riyad Boudebouz, qui n'entre plus dans les choix techniques de son entraîneur Claude Puel, n'a pas l'intention de partir et veut "se battre" pour reconquérir une place de titulaire, ont rapporté des médias locaux. "Boudebouz ne voit aucun inconvénient à démarrer la nouvelle

saison comme remplaçant. Il est prêt à accepter tous les choix de son entraîneur, même s'ils lui sont défavorables. Il est décidé à travailler très dur pour changer la donne et se réimposer comme titulaire à Saint-Etienne", ont rapporté certains médias, citant des confidences du journaliste Mohamed Toubache, considéré comme très proche de l'in-

ternational algérien de 30 ans. Vendredi, le quotidien spécialisé L'Equipe avait rapporté que Boudebouz, dont le contrat court jusqu'en juillet 2022, aurait été mis sur une nouvelle liste de joueurs à libérer. Selon la même source, l'ASSE veut faire passer son budget de 108 à 90 millions d'euros et pour cela, le club veut réduire sa masse salariale de

20%, en commençant par ceux qui touchent entre 180.000 et 200.000 euros brut mensuellement. Boudebouz est l'un des cadres mis sur la liste-noire par la direction stéphanoise à cause de leurs salaires. Son nom s'ajoute à Wahbi Khazri, Yann M'Villa et Stéphane Ruffier. "Boudebouz est toujours sous contrat avec l'AS Saint-Etienne et il n'a pas l'in-

tention de claquer la porte. Il connaît ses capacités et il est décidé à les mettre en pratique pour se réimposer", a encore assuré Toubache. Le natif de Colmar, qui avait honoré sa première sélection avec l'Algérie en mai 2010, a réussi cette saison à atteindre la finale de la Coupe de France, finalement perdue face au Paris Saint-Germain (1-0).

Ligue des champions d'Europe : Manchester City et Lyon en quart de finale

Manchester City et l'Olympique Lyonnais se sont qualifiés vendredi pour les quarts de finale de la Ligue des champions d'Europe après avoir éliminé respectivement le Real Madrid et la Juventus en 8e de finale retour. À Manchester, les Citizens se sont imposés face aux Madrilènes sur le score de 2 buts à 1. Les camarades de Mahrez, qui n'a pas pris part à cette partie, ont profité de deux bourdes de l'international français, Raphaël Varane, pour inscrire leurs deux réalisations. La première est intervenue à la 9e minute par Ryan Sterling avant que ce dernier ne s'offre un doublé à la 68e minute. De son côté, Karim Benzema a réussi à redonner espoir aux Merengues en égalisant à la 28e minute, d'une belle tête, mais ce n'était pas suffisant. Pour sa part, Lyon a réussi à sortir la Juventus de Turin en dépit de sa défaite (2-1). Vainqueur au match aller sur le score de 1 but à 0, la formation française a été la première à faire mouche, sur pénalty, par l'entremise de Memphis Depay (12'). Cristiano Ronaldo a répliqué à la 43e minute en égalisant sur pénalty avant de doubler la mise à l'heure de jeu sur un boulet de canon du gauche (60'). Toutefois, le doublé de l'ancien madrilène n'a pas été suffisant pour voir la « Vielle Dame » passer le cap des 8es de finale. Manchester City et l'Olympique Lyonnais s'affronteront, le 15 août prochain à Lisbonne (Portugal), en quart de finale dans un match prévu au stade José Alvalade. Les autres qualifiés pour le Final 8 ont pour noms : l'Atalanta Bergame, le Paris SG, le RB Leipzig, l'Atlético Madrid. La suite des 8es de finale aura lieu ce samedi soir (20h algériennes) avec deux autres affiches alléchantes, Bayern Munich - Chelsea et Barcelone - Naples.

Tableau des quarts de finale (heure algérienne) du 12 au 15 août à Lisbonne :
Mercredi 12 août : Atalanta Bergame - Paris SG
Jeudi 13 août : RB Leipzig - Atlético Madrid
Vendredi 14 août : Naples ou Barcelone - Bayern Munich ou Chelsea
Samedi 15 août : Manchester City - Lyon

Ligue 1 : ES Sétif Lettre ouverte à Tebboune

La direction de l'ES Sétif est en train de multiplier les actions afin que la Fédération algérienne de football revoie sa décision concernant le choix des équipes qui représenteront l'Algérie, cette saison, en compétition continentale. C'est dans cette démarche qu'elle a envoyé hier une lettre à la présidence de la République. « Nous avons l'honneur de faire appel à votre haute Autorité pour rétablir l'Entente Sportive Sétifienne dans ses droits, bafoués par le

bureau fédéral de la Fédération algérienne de football le mercredi 29 juillet 2020. En contradiction flagrante des règlements généraux régissant notre sport roi, le bureau fédéral inverse ce jour-là, le classement, en compétition continentale. C'est dans cette démarche qu'elle a envoyé hier une lettre à la présidence de la République. « Nous avons l'honneur de faire appel à votre haute Autorité pour rétablir l'Entente Sportive Sétifienne dans ses droits, bafoués par le

a indiqué l'ESS dans sa lettre ouverte au président de la République Abdelmadjid Tebboune. Reléguée à la troisième place du classement « grâce à la règle d'indice des matchs disputés et des points récoltés », l'équipe sétifienne jouera la Coupe de la CAF. Cette relégation d'une place en faveur du MC Alger est fortement contestée par les dirigeants du club d'Ain El-Fouara. « Ne reposant sur aucun argument réglementaire, l'alibi présenté ne convainc personne. L'ESS qui

a de tout temps honoré les couleurs nationales, est une nouvelle fois victime d'une machination et d'un abus de pouvoir de la FAF faisant dans le favoritisme et le parti pris », a ajouté l'ES Sétif. Les responsables sétifiens ont aussi affirmé que cette décision de l'instance fédérale, jugée comme une sanction, est arrivée à cause du refus de l'ESS « de cautionner les dernières décisions » de la FAF.

Bessa N

Brentford : Leeds prêt à offrir 25 millions de livres sterling pour Benrahma

Leeds, nouveau promu en Premier League anglaise, est prêt à offrir 25 millions de livres sterling pour obtenir la signature de la star algérienne de Brentford, Saïd Benrahma, rapporte anglaise. Selon le Daily Mirror, le propriétaire de Leeds, Andrea Radrizzani, a laissé enten-

dre que le club était disposé à battre son record de transfert pour recruter l'international algérien dont le club, Brentford, n'a pas réussi à obtenir l'accession en Premier League après sa défaite 2-1 (a.p) contre Fulham en finale des barrages. Leeds ne serait pas toutefois le seul club anglais à vouloir bé-

néficier des services de Benrahma (17 buts en championnat), puisque Tottenham et West Ham sont sur ses traces, indique-t-on de même source. De même qu'Aston Villa qui a, par le biais de son patron Dean Smith, affiché son désir de se renforcer pour la prochaine saison. Néanmoins, le patron

de Brentford, Thomas Frank, a insisté après la défaite face à Fulham sur la volonté du club à garder ses meilleurs atouts. « Nous avons joué une excellente saison et nous avons de bons joueurs. Il est bien sûr naturel qu'il y ait de l'intérêt », a-t-il indiqué à Sky Sports.

Rachat du contrat de Benkhelifa : L'USMA passe à l'action

L'USMA veut à tout prix racheter le contrat de Karim Benkhelifa de son club formateur le Paradou AC, auquel il appartient toujours. Le directeur sportif Antar Yahia n'a pas hésité à contacter le président du PAC Hassen Zetchi pour entamer les négociations, mais ce dernier a d'abord réclamé l'argent que doit l'USMA au PAC car l'ancienne direction n'a pas payé le dernier prêt de Raouf Benguit au club algérois et aussi celui de Karim Benkhelifa la saison écoulée. Ce problème est définitivement réglé puisque les responsables us-

mistes ont payé le Paradou. Maintenant qu'il a perçu son argent, Zetchi a ouvert la porte aux négociations. La direction usmiste a entamé les négociations avec son homologue paciste pour racheter le contrat du jeune milieu de terrain de 26 ans. Le moins que l'on puisse dire est que les négociations ont bien avancé. Si tout se déroulait comme prévu, dans les jours à venir, l'USMA devrait conclure la transaction, surtout quand on sait que Zetchi devrait prendre en considération l'avis du joueur qui veut poursuivre l'aventure avec les Rouge et



Noir. Dans le cas où le club algérois réussirait à racheter le contrat de Karim Benkhelifa, il ferait sans nul doute la bonne affaire en ce mercato d'intersaison

pour la simple raison qu'il s'agit d'un jeune talentueux milieu de terrain. Pour preuve, il attire les convoitises des plus grosses cylindrées du championnat.

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde

Fondation pour l'édition et la publicité

EDITER PAR LA EURL EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ÉCONOMIQUE

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

RÉDACTEUR EN CHEF

A.SAÏM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
023957070

COMPTE NUMERO

00500112145636147 BDL

ANIE TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DIVISION

OUEST-CENTRE-EST

IMPRESSION

SIA

RND:

Le dernier congrès, une "étape décisive" dans le parcours du parti

Le Secrétaire général du Rassemblement national démocratique (RND), Tayeb Zitouni, a affirmé, samedi à Alger, que le dernier congrès constituait "une étape décisive" dans l'action du parti pour la concrétisation de son projet national. Dans son processus de restructuration, "conformément à un programme d'action englobant tous les domaines, politique et socio-économique", le rassemblement ouvrira la voie à toutes les énergies et compétences, a indiqué M. Zitouni dans son allocution à l'occasion de l'ouverture des travaux de la réunion du Bureau national du parti. Le SG du RND a, par ailleurs, salué les dernières mesures adoptées par le Conseil des ministres, sous la présidence du Président de la République, Abdelmadjid Tebboune qui a redonné, selon lui, "de l'espoir au peuple al-



gérien, à travers un programme d'action intégré et global incluant tous les secteurs, avec pour objectifs, de mettre en œuvre à l'économie rentière et édifier une économie diversifiée et créatrice de richesses et d'emploi». Concernant le projet de révision de la Constitution, M. Zitouni a rappelé les propositions de sa formation politique, issues des assemblées générales du parti, portant dans

leur ensemble sur "la cour constitutionnelle, le dossier des libertés et de la création des associations...". Il s'est réjoui, à l'occasion, de "l'élan de solidarité" avec les familles sinistrées suite au séisme qui a secoué, vendredi, la wilaya de Mila, saluant les mesures urgentes décidées par l'Etat et qui revoient, a-t-il estimé, "aux prémices de l'Algérie Nouvelle". Au plan international, M. Zitouni s'est félicité de la position constante de l'Algérie vis-à-vis du dossier libyen, "en demeurant à équidistance de tous les belligérants". Une position, selon lui, qui dérange les puissances colonialistes qui veulent provoquer une guerre par procuration en Libye. Le SG du RND a également salué la position de solidarité de l'Algérie avec le peuple libanais, suite à l'explosion survenue au port de Beyrouth.

Covid-19:

Les horaires de confinement partiel adaptés de 23h00 à 06h00 pour 29 wilayas

Les horaires de confinement partiel à domicile ont été adaptés de 23h00 à 06h00 le lendemain 9 août à partir de dimanche 9 août jusqu'au 31 du même mois pour 29 wilayas. Il s'agit des wilayas de : Boumerdes, Souk Ahras, Tissemsilt, Djelfa, Mascara, Oum El Bouaghi, Batna, Bouira, Relizane, Biskra, Khenchela, M'sila, Chlef, Sidi Bel Abbès, Médéa, Blida, Bordj Bou Arreridj, Tipaza, Ouargla, Bechar, Alger, Constantine, Oran, Sétif, Annaba, Bejaia, Adrar, Laghouat et El Oued. Cependant, "les walis peuvent, après accord des autorités compétentes, prendre toutes me-

asures qu'exige la situation sanitaire de chaque wilaya, notamment l'instauration, la modification ou la modulation des horaires, de la mesure de confinement à domicile partiel ou total ciblé d'une ou de plusieurs communes, localités ou quartiers connaissant des foyers de contamination", selon le communiqué du Premier ministre, ajoutant que "la levée ou le maintien du dispositif de confinement dépendra ainsi de l'évolution de la situation épidémiologique, dont la stabilisation permettra aux Pouvoirs publics d'envisager des mesures supplémentaires d'allègement». Il a été décidé de lever l'interdiction de la

circulation routière de et vers ces wilayas. Par ailleurs, la mesure de suspension de l'activité de transport urbain des personnes public et privé durant les week-ends dans les 29 wilayas citées précédemment a été reconduite. « A cette occasion, le gouvernement renouvelle son appel aux citoyens pour qu'ils restent vigilants et continuent à se conformer strictement et de manière responsable aux mesures d'hygiène, de mise à distance physique et de protection, qui restent la solution la plus appropriée pour enrayer cette pandémie ».

Présidence

Le Président Tebboune préside la réunion périodique du Conseil des ministres

Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, Chef suprême des Forces armées, ministre de la

Défense nationale préside la réunion périodique du Conseil des ministres par visioconférence, Des dossiers relatifs à la rentrée

universitaire et au plan national de relance socio-économique, sont à l'ordre du jour de cette réunion.

Coronavirus:

nouveaux cas, 416 guérisons et 11 décès en Algérie durant les dernières 24 heures

Cinq cent trente-huit (538) nouveaux cas confirmés de Coronavirus (Covid-19), 416 guérisons et 11 décès ont été enregistrés ces dernières 24 heures en Algérie, a indiqué samedi à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 33 693, dont 538 nouveaux cas, soit 1,2 cas pour 100.000 habitants lors des der-

nières 24 heures, et celui des décès à 1 293 cas, alors que le nombre des patients guéris est passé à 24083, a précisé Dr Fourar, lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de la Covid-19. En outre, 34 wilayas ont recensé, durant les dernières 24 heures, moins de dix (10) cas et 14 autres ont enregistré plus de 10 cas. Par ailleurs, 62 patients sont actuellement en soins intensifs, à également fait savoir Dr

Fourar. Enfin, le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port des masques. Il a aussi appelé à veiller à la santé des personnes âgées, notamment celles souffrant de maladies chroniques.

Séisme à Mila :

La Libye exprime son "entière solidarité" avec l'Algérie



Le gouvernement d'Entente nationale libyen a exprimé hier son "entière solidarité" avec l'Algérie suite au séisme ayant frappé vendredi la wilaya de Mila, selon un communiqué du ministère libyen des Affaires étrangères. "Le gouvernement d'Entente nationale exprime son entière solidarité avec la République algérienne et le peuple algérien frère, suite au séisme ayant frappé la wilaya de Mila, et a fait part de sa satisfaction qu'il n'y ait pas de victimes", précise le communiqué publié sur le site officiel du MAE libyen. Le Gouvernement libyen a également exprimé sa "conviction totale" quant à la capacité du gouvernement algérien, sous la direction du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, de gérer cette situation, tout en souhaitant davantage de "prospérité" et de "stabilité" à l'Algérie et "plus de progrès pour le peuple algérien frère".

MDN

Acheminement d'une cargaison d'aides humanitaires au profit du peuple sahraoui



Dans le cadre de la poursuite des actions de solidarité entre l'Algérie et les pays frères et amis, notamment à l'ombre de l'actuelle situation sanitaire, à savoir la propagation du Coronavirus (COVID-19), et en exécution des instructions de Monsieur le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, un avion militaire, chargé d'une cargaison d'aides humanitaires au profit du peuple sahraoui, a décollé, aujourd'hui matin le 08 août 2020, depuis la base aérienne de Boufarik à destination de la base aérienne de déploiement à Tindouf. Ces aides humanitaires, composées de "(31) tonnes de denrées alimentaires et de matériels médicaux, fournies par le Croissant rouge algérien et la Direction centrale des services de santé militaire du ministère de la Défense nationale, constituent une opportunité à travers laquelle l'Algérie réitère sa détermination de consolider les liens de fraternité et d'amitié entre les deux peuples frères, et réaffirmer la disponibilité permanente de l'Armée nationale populaire à contribuer efficacement à ces actions humanitaires".

Covid-19 :

Les cérémonies de mariages et autres fêtes en salles, hôtels et restaurants demeurent interdites

L'organisation des cérémonies de mariage et autres fêtes en salles, en hôtels et restaurants demeure interdite dans le cadre de la lutte contre la propagation du Coronavirus, ont annoncé samedi les services du premier ministre. La mesure d'interdiction des mariages et autres fêtes en salles, en hôtels et restaurants demeure en vigueur jusqu'à la réunion des

conditions sanitaires favorables pour leur organisation.

